

# > Nouvelles approches pour relever la qualité du paysage

*Rapport intermédiaire du programme  
Observation du paysage suisse (OPS)*



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV





# > Nouvelles approches pour relever la qualité du paysage

*Rapport intermédiaire du programme  
Observation du paysage suisse (OPS)*

## Impressum

### Editeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).  
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)  
Le WSL est un organisme de recherche de la Confédération.  
Il appartient au domaine des EPF.

### Auteurs

Felix Kienast, professeur à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf  
Jacqueline Frick, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf  
Urs Steiger, steiger texte konzepte beratung, Lucerne

### Groupe d'accompagnement

Matthias StremLOW, OFEV, division Espèces, écosystèmes, paysages (chef du groupe d'accompagnement)  
Thomas Gurtner, OFEV, division Espèces, écosystèmes, paysages (chef de projet)  
Anton Beyeler, Office fédéral de la statistique (OFS)  
Jean-Michel Gardaz, OFEV, division Espèces, écosystèmes, paysages  
Pia Kläy, OFEV, division Espèces, écosystèmes, paysages  
Ulrich Roth, Sigmaphan AG, Berne

### Accompagnement scientifique

Marcel Hunziker, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf

### Référence bibliographique

Kienast F., Frick J., Steiger U. 2013: Nouvelles approches pour relever la qualité du paysage. Rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS), Connaissance de l'environnement n° 1325, Office fédéral de l'environnement, Berne et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf: 75 p.

### Relecture technique

Véronique Savoy Bugnon, Corminboeuf

### Graphisme

upart, Berne

### Photo de couverture

Ex-Press/OFEV, Markus Forte

## Commande de la version imprimée et téléchargement au format PDF

OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne  
Tél. +41 (0)31 325 50 50, Fax +41 (0)31 325 50 58  
verkauf.zivil@bbl.admin.ch  
N° de commande: 810.300.130f  
www.bafu.admin.ch/uw-1325-f

Cette publication est également disponible en allemand.

© OFEV 2013

# > Table des matières

> Abstracts	5
> Avant-propos	7
> Résumé	8
<hr/>	
<b>1</b>	<b>Introduction</b> <b>12</b>
1.1	Le paysage contribue à la qualité de vie 13
<hr/>	
<b>2</b>	<b>Observation du paysage suisse (OPS)</b> <b>16</b>
2.1	Rapports de cause à effet dans le paysage (modèle DPSIR) 16
2.2	Indicateurs OPS 17
2.3	Sources et dépouillement des données 19
2.4	Harmonisation avec d'autres systèmes de rapport 21
<hr/>	
<b>3</b>	<b>Accès au paysage et qualité du paysage dans le programme OPS</b> <b>22</b>
3.1	Paysage physique et paysage perçu 22
3.2	Qualité du paysage et réactions en chaîne du modèle DPSIR 26
3.3	Lien entre les indicateurs 28
<hr/>	
<b>4</b>	<b>Qualités du paysage en Suisse</b> <b>29</b>
4.1	Caractéristiques physiques et appréciations liées à l'utilisation 29
4.2	Appréciations esthétiques marquées par l'évolution 42
4.3	Appréciations marquées par la culture et l'expérience 46
4.4	Mesures sociales et législatives en faveur de l'évolution du paysage 61
<hr/>	
<b>5</b>	<b>Perspectives et suite de la procédure</b> <b>64</b>
<hr/>	
> Bibliographie	65
> Annexe	66



## > Abstracts

The landscape observation programme (LABES) documents and assesses the state and development of the Swiss landscape, based on a number of quantitative indicators. It is based on a comprehensive view of landscape. The present progress report presents new approaches both for the detection of physical landscape quality and for the mapping of the perceptions of landscapes by the population. Thereby the basis for an innovative landscape reporting was built.

Im Rahmen des Landschaftsbeobachtungs-Programms LABES werden Zustand und Entwicklung der Landschaft in der Schweiz anhand verschiedener quantitativer Indikatoren dokumentiert und beurteilt. Zu Grunde liegt ein umfassendes Landschaftsverständnis. Der vorliegende Zwischenbericht präsentiert neue Ansätze sowohl zur Erfassung von physischen Landschaftsqualitäten als auch zur Abbildung der Wahrnehmung der Landschaft durch die Bevölkerung. Damit wurde die Basis für eine innovative Landschaftsbeobachtung geschaffen.

Le programme «Observation du paysage suisse» (OPS) documente et évalue l'état et l'évolution du paysage suisse à l'aide de différents indicateurs quantitatifs. Il repose sur une compréhension globale du paysage. Le présent rapport intermédiaire propose de nouvelles approches pour relever les qualités physiques d'une part et reproduire la perception du paysage par la population de l'autre. Il fournit ainsi les bases permettant une observation innovante du paysage.

Ricorrendo a diversi indicatori quantitativi, il programma «Rete d'osservazione del paesaggio svizzero» (LABES) documenta e valuta lo stato e l'evoluzione del paesaggio in Svizzera. Alla base, il paesaggio viene considerato nella più ampia accezione del termine. Il presente rapporto intermedio presenta nuovi approcci sia al rilevamento delle qualità fisiche del paesaggio sia alla rappresentazione della percezione del paesaggio da parte della popolazione. Vengono quindi create le basi per l'elaborazione di un rendiconto innovativo sull'osservazione del paesaggio.

**Keywords:**

**Landscape observation,  
landscape quality,  
light emissions,  
landscape perception,  
landscape aesthetics**

**Stichwörter:**

**Landschaftsbeobachtung,  
Landschaftsqualität,  
Lichtemissionen,  
Naherholungsgebiete,  
Landschaftswahrnehmung,  
Landschaftsästhetik**

**Mots-clés:**

**observation du paysage,  
qualité du paysage,  
émissions lumineuses,  
espaces de loisirs,  
perception du paysage,  
esthétique du paysage**

**Parole chiave:**

**osservazione del paesaggio,  
qualità del paesaggio,  
emissioni luminose,  
zone di ricreazione,  
percezione del paesaggio,  
estetica del paesaggio**



---

## > Avant-propos

Le paysage procure à la population suisse un sentiment de sécurité et d'appartenance. Chaque jour, on en apprécie la diversité, qui apporte changement, détente et inspiration, en particulier à la maison ou au travail.

Mais le paysage n'a pas toujours eu une telle importance pour les Suisses. Durant des siècles, les montagnes étaient un lieu inquiétant, incertain et effrayant. Ce sont les voyageurs et les touristes qui ont appris à la population locale à voir et à reconnaître la beauté du paysage. Un paysage dont la forme a énormément changé depuis, d'abord par le reboisement à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, puis par les corrections fluviales et les améliorations foncières de grande envergure au début du XX<sup>e</sup> siècle et, enfin, par les changements structurels en agriculture et le développement urbain depuis les années 1950. Aujourd'hui, ce même espace est à nouveau perçu différemment: les prairies maigres ne sont plus «pauvres» mais sont devenues un havre de biodiversité; les zones fluviales autrefois décriées à cause du danger d'inondation sont maintenant des parcs alluviaux appréciés et les surfaces résiduelles d'anciens marécages fascinent par leur étendue vierge.

Si le paysage peut être décrit sur la base de ses caractéristiques physiques, l'évaluation qualitative inclut forcément la perception et l'appréciation par l'individu et la société. Il n'y a pas de développement durable du paysage sans prise en compte de ces deux aspects. Le projet d'observation du paysage suisse (OPS) mené par l'OFEV fournit les bases nécessaires. L'office et ses partenaires de recherche se sont mis au défi de relever l'état du paysage en se fondant à la fois sur son aspect physique et son appréciation socioculturelle. Dans la prochaine phase du projet OPS, l'OFEV approfondira la question de l'intégration des nouveaux résultats de recherche dans son observation du paysage.

Les résultats de l'enquête représentative effectuée par le WSL en collaboration avec l'OFEV révèlent que les Suisses sont sensibles à la qualité du paysage et qu'ils le perçoivent de manière nuancée dans leur environnement direct. Cela confirme que la politique fédérale en la matière ne peut se contenter de conserver les paysages «de carte postale». Elle doit aussi s'intéresser spécialement à la qualité de ceux situés à proximité immédiate de notre environnement résidentiel et professionnel.

Franziska Schwarz  
Sous-directrice  
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Konrad Steffen  
Directeur  
Institut fédéral de recherches sur  
la forêt, la neige et le paysage (WSL)

## > Résumé

Le programme «Observation du paysage suisse» (OPS) documente et évalue l'état et l'évolution du paysage suisse à l'aide de différents indicateurs quantitatifs. Il repose sur une compréhension globale à l'image de la Convention européenne du paysage. C'est pourquoi les indicateurs relèvent aussi bien les qualités physiques du paysage que sa perception par la population. Tandis que le premier rapport intermédiaire de 2010 s'intéressait principalement aux caractéristiques physiques, celui-ci met l'accent sur les indicateurs se référant à la perception. Avec ce second rapport intermédiaire, nous disposons ainsi des résultats concernant 31 des 34 indicateurs OPS.

Le programme OPS classe les différents accès au paysage et la qualité du paysage dans un modèle de processus de perception et d'interprétation: les individus perçoivent les aspects physiques – la mosaïque d'éléments naturels et culturels dans l'espace – comme un tout et les interprètent en fonction de leur expérience personnelle ou collective. La perception du paysage est marquée par l'évolution, car indépendamment de son origine, l'être humain perçoit beaucoup de structures paysagères de la même façon. Cette perception influencée par l'évolution est complétée par les valeurs culturelles transmises à l'observateur et par son expérience: nous considérons qu'un paysage est beau s'il a eu une signification particulière au cours de notre socialisation ou s'il est gravé dans la mémoire collective au travers d'un héritage culturel. Enfin, les besoins et intérêts individuels influencent eux aussi la perception, car ils confèrent à certains paysages une importance particulière pour des individus ou des groupes de population.

Les données du programme OPS proviennent dans une large mesure des données spatiales de swisstopo (VECTOR25) et de l'Office fédéral de la statistique (Statistique de la superficie, OFS) ainsi que d'une enquête représentative sur la perception du paysage menée auprès de la population suisse en été 2011. Le sondage, réalisé par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) en collaboration avec l'OFEV, s'appuyait sur des concepts et méthodes usuels et éprouvés dans la pratique pour analyser la perception du paysage. Dans un questionnaire de huit pages, les personnes interrogées devaient évaluer la qualité du paysage dans leur commune ou dans les environs directs de leur domicile. L'analyse a été effectuée sur la base des 2814 questionnaires qui ont été retournés dûment remplis.

Conformément à l'indicateur OPS «émissions lumineuses», les zones naturellement obscures la nuit, qui représentaient encore 28 % de la superficie totale du pays en 1994, ont baissé à 18 % en 2009. Par ailleurs, les émissions de lumière dirigées vers le haut ont elles aussi fortement augmenté durant la même période.

En Suisse, il n'existe plus guère d'endroits qui n'aient été transformés d'une manière ou d'une autre par l'être humain. Comme le démontre l'indicateur «zones sans installations», les lieux ne comportant aucune construction ni installation érigées par l'homme représentent à peine 25 % de la superficie de la Suisse. Ces zones se trouvent en majorité dans l'espace alpin. Elles y occupent environ la moitié de la surface

**Paysage physique et  
paysage perçu**

**Base de données**

**Forte augmentation des  
émissions lumineuses**

**Les zones sans installa-  
tions se trouvent surtout  
dans l'espace alpin**

dans les Alpes centrales occidentales et orientales ainsi que sur le versant sud des Alpes. Elles ne représentent que 2 % de la superficie totale dans le Jura et 0,23 % sur le Plateau.

Près de 90 % des eaux suisses sont librement accessibles. Mais dans de nombreux cas, aucun chemin ne mène directement aux rives.

Les aires de loisirs de proximité, une prestation importante du paysage, sont capitales pour la population. Une étude de nature exploratoire menée par le WSL a permis de classer les caractéristiques paysagères nécessaires à la fréquentation d'une aire de loisirs selon leur ordre d'importance. La distance par rapport au domicile arrive largement en tête, suivie de la présence de rives lacustres, de sentiers de randonnée, de chemins modérément raides, de forêt, de rives de cours d'eau, de zones humides, ainsi que de la diversité de l'utilisation du terrain et de la présence de collines. Les jeunes attachent davantage d'importance à la distance par rapport au domicile que les personnes plus âgées, ce qui dépend probablement du temps à disposition pour les loisirs. La plupart des participants mettent de 5 à 15 minutes pour atteindre l'espace de loisirs depuis la maison. La majorité s'y rend entre trois et douze fois par mois, à pied.

L'indicateur «perception de la structure paysagère» recense l'aspect de l'esthétique paysagère marquée par l'évolution. Les paysages sont perçus comme attrayants et reposants s'ils incitent à l'exploration de par leur complexité et leur caractère mystérieux, tout en offrant des possibilités d'orientation parce qu'ils sont cohérents et lisibles. L'appréciation de la structure paysagère peut être assez facilement rattachée aux caractéristiques physiques du paysage. La «complexité» décrit la diversité des différents éléments paysagers, c'est-à-dire la richesse visuelle. La «cohérence» indique si la diversité des informations donne une image harmonieuse. En revanche, le «caractère mystérieux» et la «lisibilité» ne se perçoivent pas directement, mais nécessitent un processus de traitement plus poussé. Le «caractère mystérieux» indique si l'on peut s'attendre à de nouvelles informations en pénétrant dans un paysage. Physiquement parlant, un paysage a un caractère mystérieux si certains de ses éléments sont cachés (par exemple des chemins qui disparaissent derrière une colline). Enfin, la «lisibilité» décrit dans quelle mesure un individu peut s'orienter dans un paysage, par exemple grâce à des points de repère et des éléments structurels tels que des grands bâtiments, des allées, des cours d'eau ou des moraines.

La «perception de la structure paysagère» dans la commune de domicile est plutôt haute au niveau national, à l'exception du «caractère mystérieux». La «cohérence» et le «caractère mystérieux», surtout, sont moins bien notés dans les régions densément peuplées que dans le reste du pays. Dans les zones urbaines, qui se transforment rapidement, la population déplore manifestement l'absence de cohésion interne des éléments paysagers visibles et parfois aussi le manque de richesse visuelle. Elle ne peut plus tirer aucune nouvelle information de l'uniformité des éléments existants ou perd ses repères à cause de la structure chaotique.

**Accessibilité des lacs et des cours d'eau**

**Importance des éléments paysagers pour les loisirs de proximité**

**Détérioration de la qualité paysagère dans les zones urbaines**

Contrairement à l'indicateur «perception de la structure paysagère», les appréciations du paysage basées sur le contexte culturel ou sur des expériences ne peuvent plus être liées de manière univoque à des caractéristiques paysagères physiques concrètes. L'indicateur «particularité d'un paysage» indique si un paysage se distingue d'un autre par sa singularité dans la façon dont il est perçu par la population et s'il est en mesure d'établir un lien avec le passé. La particularité d'un paysage est notamment pertinente pour différents concepts de protection qui mettent cet aspect au premier plan. Au niveau national, le paysage dans la commune de domicile est plutôt perçu comme particulier. La singularité est légèrement mieux notée que la référence au passé. Tant la première que la seconde sont mieux perçues dans l'espace alpin que sur le Plateau ou le versant sud des Alpes. En outre, plus le pourcentage de la superficie communale située dans un paysage d'importance nationale (zone IFP) est élevé, plus ces deux aspects sont bien notés. La population des communes suburbaines est celle qui perçoit le moins positivement le paysage.

**Paysages particuliers**

L'indicateur «authenticité» décrit comment les éléments du paysage sont évalués sous l'angle de leur véracité ou de leur adéquation au lieu. Les paysages perçus comme très authentiques reflètent fortement l'identification de la population à sa commune, par des éléments paysagers significatifs au plan régional (p. ex. pâturages boisés, monuments historiques, cascades) ou des symboles nationaux importants (p. ex. les vignobles du Lavaux ou le Cervin). L'authenticité du paysage dans la commune de domicile est jugée plutôt bonne dans l'ensemble. Elle est bien notée dans l'espace alpin et le Jura, un peu moins bien sur le Plateau et au Tessin.

**Un paysage rural est perçu comme étant plus authentique**

L'indicateur «fascination» décrit dans quelle mesure un paysage retient l'attention d'une personne. La fascination contribue considérablement à l'attractivité, influence la durée de séjour des individus dans un paysage et constitue un élément de la qualité de la détente. Elle est fortement influencée par le contexte culturel. Les paysages sont également fascinants aux yeux des observateurs qui ont un lien personnel avec eux. En moyenne, les paysages suisses ont tendance à être perçus comme fascinants dans les communes de domicile. Les paysages des Alpes septentrionales et centrales fascinent davantage leurs habitants que les paysages du Plateau, du sud des Alpes ou du Jura. Ce résultat est notamment dû au caractère rural ou urbain des régions concernées. Le paysage est jugé bien plus fascinant dans les communes situées en grande partie dans une zone IFP qu'ailleurs.

**Les paysages alpins fascinent leurs habitants**

L'indicateur «perception de la beauté du paysage» peut être considéré comme le produit de tous les indicateurs esthétiques présentés jusqu'ici. Il repose sur la «perception de la structure paysagère», sur laquelle viennent se greffer des influences culturelles et individuelles. Dans l'ensemble, les participants jugent que le paysage est plutôt beau dans leur commune. Cette appréciation positive est bien plus marquée que pour les indicateurs précédents. Mais on observe un lien avec la propriété immobilière: les propriétaires évaluent la beauté du paysage dans leur commune plus positivement que les locataires.

**Le paysage dans la commune de domicile est beau**

Comme l'esthétique du paysage, la « perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel » est influencée par plusieurs facteurs. Outre les aspects esthétiques (cohérence, beauté du paysage), d'autres qualités plus fortement liées à l'utilisation sont également importantes dans l'environnement résidentiel. Le programme OPS en recense cinq catégories: calme et détente, diversité et activation, continuité et identité, accès aux aires de loisirs de proximité, absence de perturbations. Une bonne moitié des personnes interrogées perçoivent la qualité du paysage dans leur environnement résidentiel comme plutôt satisfaisante, alors que 31 % en sont très satisfaits. Parmi les différentes caractéristiques, les mieux notées sont celles du thème « tranquillité et détente ».

**Le paysage dans l'environnement résidentiel doit répondre à de multiples exigences**

L'indicateur « attachement au lieu » concerne des aspects tels que l'appartenance, l'importance du lieu au quotidien ou diverses formes d'attachement affectif. D'une manière générale, l'attachement au lieu est plutôt bien noté. Les propriétaires sont plus attachés au lieu que les locataires. En outre, l'attachement des personnes est d'autant plus grand qu'elles vivent dans la même maison ou dans la région depuis longtemps. Les habitants des communes situées en grande partie dans des paysages d'importance nationale sont plus attachés au lieu que les autres. Cela confirme donc que l'attachement au lieu ne dépend pas uniquement de facteurs sociaux ou de la situation individuelle mais qu'il est aussi lié à des qualités paysagères.

**La qualité du paysage influence l'attachement au lieu**

Les parcs constituent un nouvel instrument de promotion de la politique du paysage. En plus du Parc national suisse existant et de deux candidats au statut de parcs nationaux, quatorze parcs naturels régionaux et un parc naturel périurbain sont déjà exploités (état en juillet 2013). Ils couvrent ensemble près de 15 % de la superficie du pays. Ils se répartissent sur douze cantons et 249 communes. En 2012, quelque 4 % de la population suisse (306 000 personnes) vivaient dans le périmètre d'un parc.

**Les parcs, une réaction législative à l'évolution du paysage**

# 1 > Introduction

Les toits enneigés dans la lumière blafarde d'un matin d'hiver, les hauts sommets qui s'offrent à la vue du randonneur, la promenade le long du lac par une belle soirée d'été ou le bruissement des feuilles dans la forêt à l'automne – le paysage et ses multiples facettes fascinent, en toute saison et à toute heure du jour. La diversité de l'environnement et sa perception ouvrent la porte à d'innombrables découvertes qui, sans cesse, nous invitent à réfléchir sur le paysage. Ces réflexions éveillent notre curiosité, nous procurent un sentiment de familiarité et de sécurité, nous permettent de nous identifier à l'endroit. Les êtres humains accordent une très grande importance au paysage, qui contribue à la qualité de vie et d'habitat dans le milieu bâti et à l'attrait des zones de détente et des destinations de voyage. De ce fait, le paysage est aussi un facteur économique crucial, que ce soit en rapport direct avec le tourisme ou indirectement comme critère d'implantation. Il contribue par exemple considérablement à la bonne réputation de la marque «Suisse».

Fig. 1.1 > La diversité du paysage invite en permanence à la réflexion



L'importance accordée par la population au paysage influence sa manière de percevoir les modifications des qualités paysagères. Il est donc nécessaire d'observer et de comparer périodiquement ces qualités pour gérer le paysage de façon ciblée et dans le contexte du développement durable. C'est l'objectif que poursuit l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le cadre du programme «Observation du paysage suisse» (OPS).

Les premiers résultats du programme ont été publiés dans le rapport d'état de 2010, où il était principalement question des aspects physiques du paysage. Le second rapport d'état que voici apporte quelques innovations, puisqu'il élargit le compte rendu en le complétant par des aspects se référant à la perception du paysage. Il a fallu pour cela développer des indicateurs de même que saisir, traiter et modéliser à nouveau les données.

**Innovations en matière de  
compte rendu sur le paysage**

## 1.1 **Le paysage contribue à la qualité de vie**

Le paysage «désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.»<sup>1</sup> Le paysage s'ouvre à l'individu par la perception, laquelle confère une importance à la réalité extérieure. Tant les états d'âme humains que les jugements de valeur culturels déterminent la façon dont les paysages sont vécus et mémorisés. Mais de nombreux autres facteurs – la lumière, les odeurs et les sons par exemple – influencent aussi considérablement notre perception et notre expérience du paysage.

Actuellement, la politique de l'environnement considère le paysage comme un élément essentiel de l'environnement au même titre que les eaux, l'air, la faune, la flore et le sol. Cette compréhension moderne du paysage se réfère ainsi à l'intégralité de la surface du pays et souligne l'importance du paysage pour le bien de la société et comme espace économique.

Le paysage est une structure dynamique remplissant de multiples fonctions économiques et sociales. Nous avons des attentes et des exigences envers le paysage, qui nous fournit des prestations en conséquence: en tant que facteur économique et critère d'implantation, lieu auquel nous nous identifions, patrimoine culturel, espace de détente et source de santé, cadre de vie de la biodiversité et milieu dans lequel peuvent se régénérer les ressources naturelles. La qualité d'un paysage se mesure à la capacité de ce dernier à fournir ces prestations.

**Fonctions et qualité du paysage**

1 Conseil de l'Europe 2000

Les paysages sont en constante mutation. Leur aspect physique change, de même que la façon dont ils sont perçus et évalués par l'être humain.

#### Mutations du paysage

L'évolution technologique de même que les changements économiques et sociaux des dernières décennies ont accentué et pérennisé la pression sur nos ressources naturelles. En de maints endroits, les paysages perdent leurs qualités naturelles et culturelles. Les impacts les plus significatifs sont l'extension et la transformation des surfaces utilisées par l'habitat, la production et les infrastructures de transport, ainsi que l'intensification de l'exploitation, notamment en agriculture. Cette mutation du paysage a été décrite en détail dans le rapport d'état de 2010.

La perception et l'appréciation du paysage changent constamment elles aussi en raison de la modification des conditions de vie et des valeurs. Par exemple, des zones proches de lacs ou de rivières, régulièrement inondées pendant des siècles, sont devenues, après la régulation des eaux, des lieux de séjour et d'habitation appréciés. Dans de nombreux cas, cependant, un phénomène d'accoutumance se produit, surtout si l'espace se transforme lentement, si bien que les modifications physiques réelles du paysage – par exemple la disparition des prairies à fleurs ou des glaciers – ne sont pas directement perçues comme telles. Il faut une comparaison avec l'état antérieur pour rendre ces changements visibles.

Fig. 1.2 > Les paysages renforcent l'identité



Photo: André Albrecht, Ex-Press

La mutation du paysage de même qu'un changement de perception et d'appréciation peuvent à leur tour se répercuter sur l'aspect physique du paysage par l'intermédiaire de changements de comportement. Il se peut que l'acceptation de la société concernant des mesures de protection ou l'exploitation d'une région change. Le développement urbain convergeant vers l'intérieur – en réaction au mitage continu – conduit par exemple à une modification des paysages urbanisés. Les médias peuvent également influencer la perception de la population et, par conséquent, l'importance et l'utilisation de paysages, par exemple en mettant des zones reculées au centre de l'intérêt. A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Office fédéral de la topographie, en 1988, l'alpage d'Älghi-Alp (OW) a été déterminé comme étant le centre géographique de la Suisse et signalisé en conséquence. Depuis 2002, la personnalité suisse de l'année est consacrée en cet endroit autrefois peu connu. Mis en avant par les médias, l'Älghi-Alp est devenu un but de randonnée et un lieu de détente prisé.

**Fig. 1.3 > Les médias influencent la perception des paysages**

*Lieu de tournage du film de James Bond «Au service secret de Sa Majesté», le Schilthorn (Oberland bernois) a gagné l'attention du monde entier.*

*L'Älghi-Alp au-dessus de Sachseln (OW) n'était guère connu avant de devenir le «centre géographique de la Suisse».*



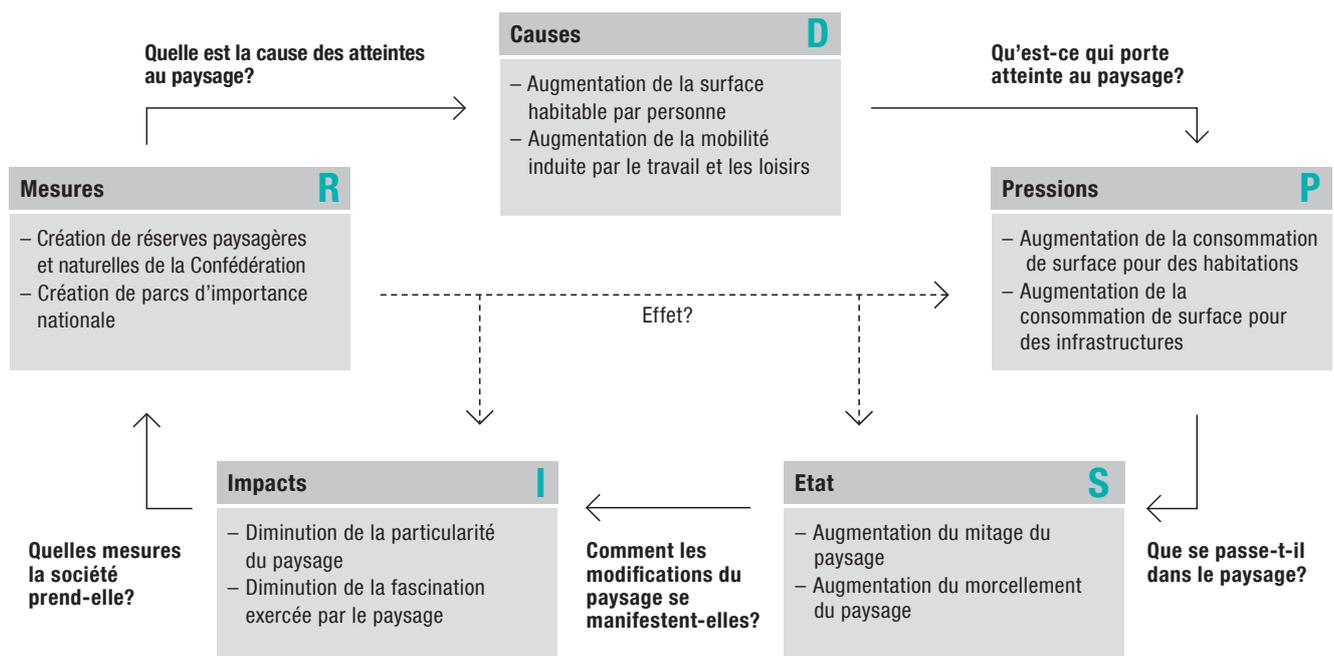
## 2 > Observation du paysage suisse (OPS)

Le programme «Observation du paysage suisse» (OPS) a pour but de mettre sur pied un monitoring complet de la qualité du paysage suisse. Dans ce cadre, l'état et l'évolution des qualités paysagères en Suisse sont déterminés sur la base de 34 indicateurs. Pour des raisons de disponibilité des données, les résultats sont publiés en deux séries. La première a été achevée avec le rapport d'état de 2010. Elle comprend 18 indicateurs reposant sur des données existantes. De nouvelles données ont été relevées, traitées et modélisées pour le présent rapport de 2013.

### 2.1 Rapports de cause à effet dans le paysage (modèle DPSIR)

Le programme OPS vise à représenter la mutation du paysage dans sa relation de cause à effet. Il adopte pour cela le modèle international usuel DPSIR, également utilisé pour d'autres rapports d'état et indicateurs de l'observation de l'environnement. L'abréviation DPSIR vient de l'anglais: Driving forces (causes/forces motrices), Pressures (pressions), State (état), Impact (impacts) et Responses (mesures).

Fig. 2.1 > Analyse DPSIR prenant l'exemple de l'augmentation de la surface habitable et de la mobilité



Pour illustrer le modèle DPSIR appliqué à la mutation du paysage, expliquons brièvement l'une des nombreuses réactions en chaîne en prenant pour exemple un aspect de l'aménagement de l'infrastructure. La surface habitable par personne et la mobilité induite par le travail et les loisirs n'ont cessé d'augmenter ces dernières décennies (Driving forces). Pour réagir à la demande croissante, l'industrie du bâtiment et les pouvoirs publics ont créé davantage d'espace habitable et développé l'infrastructure de transport, ce qui a augmenté la consommation de surface (Pressures). Ce nouvel espace habitable a été créé en grande partie en banlieue, dans les agglomérations et le long des principaux axes des grandes villes. L'infrastructure de transport s'y est fortement développée elle aussi. Les communes suburbaines et périurbaines dans lesquelles se sont concentrées les activités de construction sont perçues comme moins particulières et moins attrayantes par la population (Impact). Ce résultat peut aussi être interprété comme une conséquence du développement rapide de l'urbanisation et des infrastructures. A proximité des agglomérations surtout, le mitage croissant renforce l'importance des zones semi-naturelles comprenant peu d'infrastructures et présentant de grandes valeurs paysagères comme espaces de détente et de loisirs. Pour encourager une gestion consciencieuse du paysage, la Confédération a lancé le projet de valorisation de l'IFP en 2003 et créé en 2007 l'instrument des parcs d'importance nationale qui lui permet de favoriser aussi en particulier les parcs naturels périurbains, situés à proximité des agglomérations (Response).

## 2.2 Indicateurs OPS

Les indicateurs OPS (cf. tab. 2.1) reposent sur des données scientifiques. Ils doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- > fournir l'image la plus représentative possible de l'état et de l'évolution du paysage suisse;
- > couvrir un large spectre de thèmes relatifs au paysage;
- > ne pas être similaires ni redondants;
- > démontrer les effets des mutations de l'environnement et des activités humaines sur le paysage;
- > permettre des interprétations univoques quant à l'état et à la modification du paysage suisse.

Une fiche méthodologique et une fiche de dépouillement ont été établies pour chaque indicateur OPS. La première mentionne les méthodes de relevé et les jeux de données utilisées, la seconde contient l'interprétation détaillée relative à chaque indicateur.

**Tab. 2.1 > Indicateurs OPS classés selon le modèle DPSIR (état en juin 2013)**

*Vu les différentes dates de relevé, il n'a pas été possible de publier tous les indicateurs dans le même rapport. Les indicateurs sur fond bleu sont présentés ici. Les autres ont été publiés dans le rapport d'état de 2010 ou n'ont pas encore été relevés. Ceux-ci seront publiés ultérieurement.*

N° de l'indicateur	Désignation	Type DPSIR	Rapport	Chapitre du présent rapport
3	Consommation de surface pour des constructions	P	RE 2010	
4	Consommation de surface pour des infrastructures	P	RE 2010	
7	Imperméabilisation du sol	P	RE 2010	
2	Modification de la surface agricole	P	RE 2010	
2a	Diversité des formes d'exploitation sur la surface agricole	P	RE 2010	
14	Emissions lumineuses	P	RE 2010/RE 2013	4.1.1
1	Modification de la surface forestière	S	RE 2010	
1a	Modification de la longueur des lisières	S	ultérieurement	
15	Surface des zones laissées à la nature	S	RE 2010	
17b	Surfaces forestières exploitées extensivement	S	RE 2010	
17a	Pâturages d'estivage	S	RE 2010	
11	Ecomorphologie des eaux	S	RE 2010	
19	Evolution d'éléments paysagers de haute valeur écologique	S	RE 2010	
32	Zones sans installations	S	RE 2013	4.1.2
31a	Proportion de cours d'eau / lacs librement accessibles	S	RE 2013	4.1.3
31b	Accessibilité des aires de loisirs de proximité	S	RE 2013	4.1.4
32b	Zones de détente comptant peu d'installations	S	ultérieurement	
9 et 9a	Morcellement du paysage	S	RE 2010	
36	Mitage du paysage	S	RE 2010	
35	Accès par des chemins pédestres	S	ultérieurement	
8	Parc immobilier hors des zones à bâtir	S	RE 2010	
27	Perception de la structure paysagère (teneur informative)	S	RE 2013	4.2.1
25	Particularité du paysage (individualité et référence au passé)	I	RE 2013	4.3.1
30	Authenticité	I	RE 2013	4.3.2
29	Fascination	I	RE 2013	4.3.3
24	Perception de la beauté du paysage	I	RE 2013	4.3.4
21a	Perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel	I	RE 2013	4.3.5
23	Attachement au lieu	I	RE 2013	4.3.6
6	Réserves naturelles et paysagères de la Confédération	R	RE 2010	
16	Surfaces de compensation écologique	R	RE 2010	
6a	Parcs d'importance nationale	R	RE 2013	4.4.1
33	Fonds publics affectés à la protection de la nature et du paysage	R	RE 2010	
34	Subventions fédérales liées à un mandat de prestations écologiques	R	RE 2010	

RE = rapport d'état

Le classement des indicateurs du modèle DPSIR n'est pas toujours univoque. Pour des thèmes relatifs au paysage, il dépend fortement de la question posée, notamment pour les catégories P.S.I. Le classement ci-dessus peut donc diverger d'un autre.

## 2.3 Sources et dépouillement des données

Les interprétations reposent pour la plupart sur les données nationales disponibles de swisstopo (VECTOR25) et de l'Office fédéral de la statistique (Statistique de la superficie, OFS). Les données de la statistique de la superficie se fondent sur deux séries de photographies aériennes (périodes d'observation de 1992 à 1997 et de 2004 à 2009) et sont en cours d'actualisation.

Une autre partie importante des données provient d'une enquête sur la perception du paysage menée auprès de la population suisse en été 2011. Pour ce premier sondage OPS représentatif, réalisé par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) en collaboration avec l'OFEV, 8700 ménages ont reçu un questionnaire de huit pages à remplir (300 par canton plus 900 supplémentaires au Tessin et 600 dans les communes des parcs d'importance nationale afin d'obtenir des résultats suffisamment pertinents pour ces régions). L'Office fédéral de la statistique a procédé à l'échantillonnage sur la base d'un choix purement arbitraire. Un adulte a été sélectionné aléatoirement dans chaque ménage et un questionnaire de huit pages a été envoyé dans la langue du ménage. Les 2814 questionnaires retournés (35 % de réponses) suffisaient amplement pour l'analyse.

L'enquête s'appuyait sur des concepts et méthodes usuels et éprouvés dans la pratique pour analyser la perception du paysage. Pour déterminer la valeur des indicateurs, elle s'est basée sur plusieurs affirmations que les participants devaient approuver ou désapprouver et qui portaient sur la qualité du paysage dans leur commune ou dans les environs directs de leur domicile, c'est-à-dire dans l'espace public où ils séjournent fréquemment. L'évaluation d'un indicateur résulte de la valeur moyenne des réponses données. En plus des appréciations de la qualité, les participants ont également été invités à évaluer l'importance qu'ils attachent à chaque aspect afin de pouvoir en tirer des conclusions sur la qualité du paysage.

Pour chaque analyse le sondage a été pondéré en fonction du nombre d'habitants effectif (p. ex. par canton) afin de représenter la population suisse. Le dépouillement de l'enquête avait non seulement pour but de décrire la situation mais aussi de déterminer le rapport supposé avec les influences spatiales et socio-démographiques.

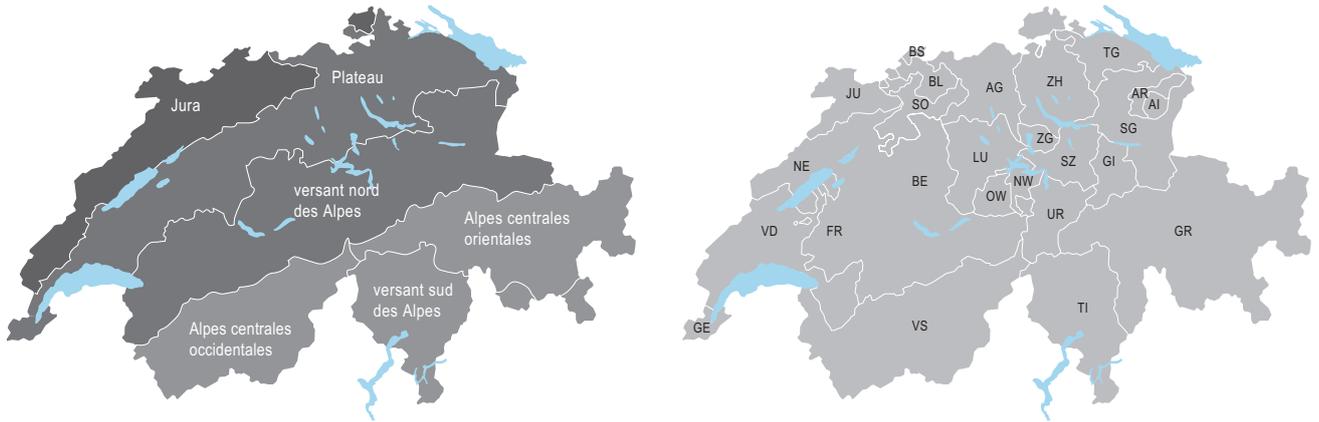
Dans le cadre de l'OPS, les données sont dépouillées selon une procédure standardisée pour l'ensemble de la Suisse. Lorsque cela est possible, elles le sont également par entité territoriale plus petite, notamment par région biogéographique (cf. fig. 2.2), par objet inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale ou à l'Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (cf. fig. 2.3), et parfois aussi par canton. Ces unités d'évaluation ont été choisies car elles sont très pertinentes pour de nombreuses tâches de l'OFEV.

**Sondage auprès de la population**

**Dépouillement des données**

**Fig. 2.2 > Régions biogéographiques et cantons suisses**

*Entités territoriales de dépouillement, pour autant que les données correspondantes aient été disponibles.*

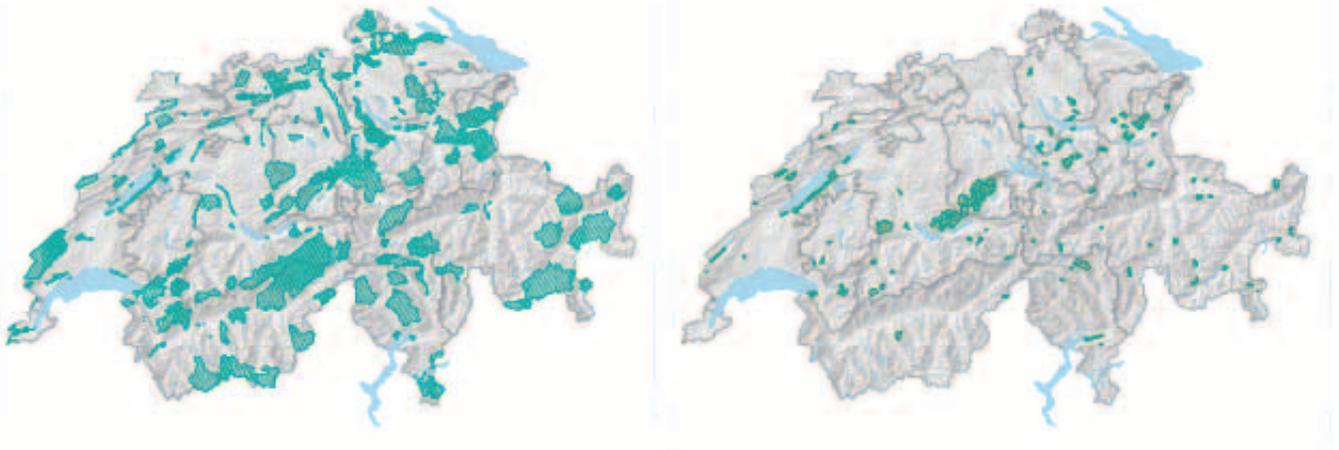


Source: OFEV, swisstopo

**Fig. 2.3 > Paysages d'importance nationale**

*Objets de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale*

*Sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale*



Source: OFEV, swisstopo

## 2.4 Harmonisation avec d'autres systèmes de rapport

Les indicateurs OPS s'alignent sur ceux utilisés pour le rapport sur l'environnement de la Confédération et pour les informations fournies à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Ils se réfèrent partiellement à d'autres suivis en cours et données de base (Monitoring de la biodiversité en Suisse MBD; Inventaire forestier national IFN; statistique de la superficie; modèle topographique du paysage MTP). L'OPS intègre l'ancien monitoring intitulé «Le paysage sous pression», qui contient les résultats de précédentes périodes d'observation (1972 à 1983, 1978 à 1989, 1984 à 1995 et 1989 à 2003). La nouvelle mise à jour, utilisant les données du modèle topographique du paysage de swisstopo, se fera dans le cadre du prochain rapport sur le programme OPS, en 2015 probablement.

Les versions condensées des résultats de l'OPS sont continuellement mises à jour et publiées sur le site de l'OFEV ([www.ofev.admin.ch](http://www.ofev.admin.ch)).

## 3 > Accès au paysage et qualité du paysage dans le programme OPS

### 3.1 Paysage physique et paysage perçu

Le programme OPS a pour but de décrire l'évolution du paysage en se fondant aussi bien sur les aspects physiques que sur les perceptions et appréciations de la population.<sup>2</sup> Les aspects physiques d'un paysage peuvent être décrits concrètement: ils représentent la mosaïque d'éléments naturels et culturels mesurables et quantifiables dans l'espace. L'être humain perçoit ces éléments comme un tout et les interprète en fonction de son expérience personnelle ou collective. Divers facteurs influencent ce processus de perception et d'interprétation, comme le montre schématiquement la figure 3.1.

La perception du paysage est universellement marquée par l'évolution: indépendamment de son origine, l'être humain perçoit beaucoup de structures paysagères de la même façon.<sup>3</sup> Par exemple, les paysages richement structurés et relativement complexes sont attrayants aux yeux de beaucoup de gens. Nous apprécions généralement davantage les paysages ouverts, avec des prairies, des bosquets et des arbres isolés, que des forêts denses et fermées.<sup>4</sup>

Mais cette perception influencée par l'évolution est complétée par les valeurs culturelles transmises à l'observateur et par son expérience. Ainsi nous considérons qu'un paysage est beau s'il a eu une signification particulière au cours de notre socialisation (paysage interprété). C'est souvent le cas des paysages ruraux, témoins entre autres d'une exploitation séculaire. Mais des paysages sauvages ou étrangers peuvent aussi être perçus comme beaux s'ils fascinent par leur caractère particulier.<sup>5</sup> Cela peut être le cas d'une région gravée dans la mémoire collective par les médias, la littérature, la peinture ou le cinéma – à l'instar des Alpes par exemple, qui, au Moyen-Âge, étaient encore décrites comme des montagnes effrayantes. Un «mythe alpin» s'était développé alors que la perception dans la société changeait radicalement.

Les besoins et intérêts individuels de même que les utilisations envisagées influencent eux aussi la perception du paysage (paysage utilisé). Ils confèrent à certains paysages ou à leurs caractéristiques une importance particulière pour des individus ou des groupes de population. Les paysages alpins comportant des téléphériques et des

2 Backhaus & Stremmlow 2010

3 Hunziker et al. 2007

4 Hunziker et al. 2012

5 OFEV 2011

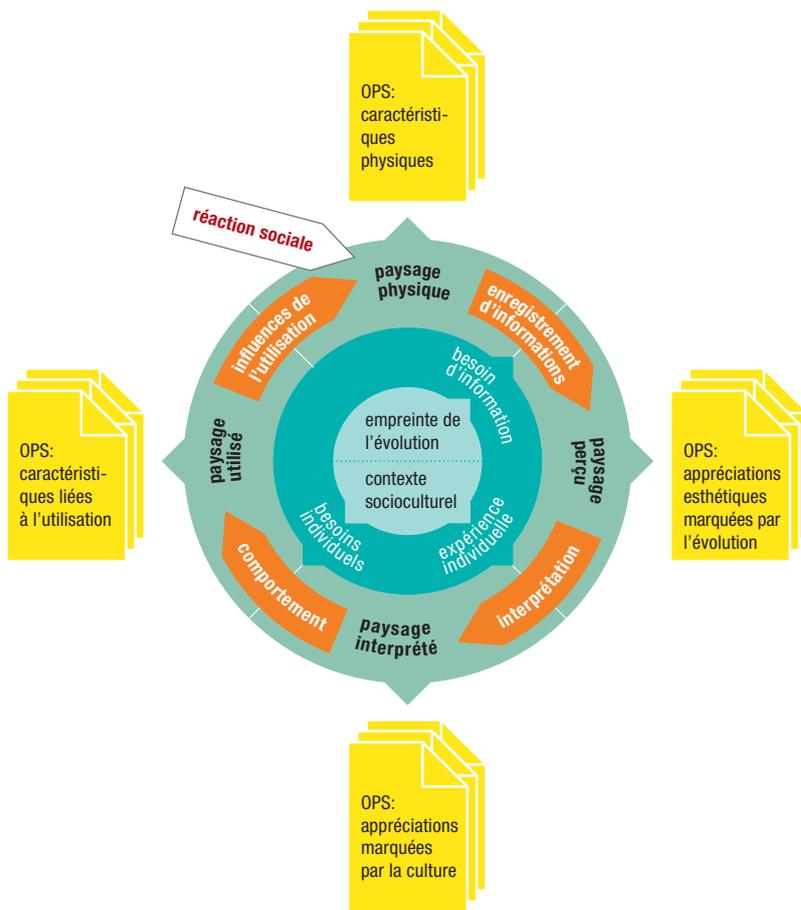
---

restaurants, par exemple, sont perçus différemment par les skieurs et entrepreneurs locaux que par les randonneurs. Tandis que les premiers les associent à des activités de loisirs ou à des rentrées financières, les seconds recherchent plutôt des paysages non construits.

En règle générale, les perceptions et interprétations entraînent des exigences précises quant à l'utilisation du paysage physique, par exemple pour des activités de loisirs spécifiques. Il s'en retrouve transformé en conséquence. Le processus de perception et d'interprétation doit donc être considéré comme partie intégrante des interactions variées entre l'être humain et son environnement physique.

**Fig. 3.1 > Processus de perception et d'interprétation du paysage**

Aspects du paysage (cercle vert clair), influence réciproque due à l'interaction entre l'être humain et l'environnement (flèches oranges), principales influences psychologiques (cercle turquoise) et contextuelles (cercle bleu clair) sur ces interactions et indicateurs correspondants dans le programme OPS (cases jaunes).



**Fig. 3.2 > Aspects du paysage**

*Paysage naturel («paysage physique», en haut à gauche); paysage richement structuré avec forêt ouverte, un type de paysage privilégié au cours de l'évolution («paysage perçu», en haut à droite); la transmission de valeurs culturelles et l'expérience marquent la perception du paysage rural traditionnel ou des vieilles villes historiques («paysage interprété», au milieu); l'exploitation du paysage en modifie la perception («paysage utilisé»; en bas).*



Photos: Emch-Berger; H. Schmid, Sigmoplan; Markus Forte, Ex-Press (en haut); Priska Ketterer, Lucerne; Markus Forte, Ex-Press (au milieu); PNR 48, Priska Ketterer, Lucerne; Nadja Frey, Ex-Press (en bas)

### 3.2 **Qualité du paysage et réactions en chaîne du modèle DPSIR**

Comme l'OPS mesure à la fois les caractéristiques physiques importantes et la façon dont la population perçoit et qualifie le paysage, il recense intégralement la qualité de celui-ci (cf. chap. 1.1). Il permet ainsi de montrer dans quelle mesure les fonctions paysagères sont maintenues et si le paysage est à même de fournir à la population les services qu'elle en attend. Les indicateurs utilisés à cet effet couvrent tous les aspects du modèle DPSIR (cf. tab. 2.1 et fig. 2.1) à l'exception des forces motrices (Driving forces). Le présent rapport est structuré de la même façon que celui de 2010. S'appuyant sur le modèle DPSIR (cf. chap. 2), il décrit tout d'abord les indicateurs d'état physiques et liés à l'utilisation qui n'avaient pas encore pu être évalués en 2010. Les indicateurs servant à la qualification du paysage par la population, traités prioritairement ici, doivent être attribués aux domaines «état» (State) et «impacts» (Impact) du modèle DPSIR. Le dernier indicateur – du domaine «mesures» (Response) – décrit les mesures d'ordre social et législatif prises en faveur de l'évolution et de la protection du paysage ainsi que du développement régional, aspects qui s'expriment dans les parcs d'importance nationale. Les indicateurs de mesures n'évaluent pas les qualités paysagères en tant que telles. Mais ils sont relevés et représentés logiquement dans le cadre de l'approche intégrale du programme OPS pour permettre de comprendre les réactions en chaîne.

**Tab. 3.1 > Indicateurs OPS décrits dans le présent rapport**

N° de l'indicateur	Désignation	Type DPSIR	Chapitre du présent rapport
Caractéristiques physiques et appréciations liées à l'utilisation			4.1
14	Emissions lumineuses	Pressions (Pressure)	4.1.1
32	Zones sans installations	Etat (State)	4.1.2
31a	Proportion de cours d'eau / lacs librement accessibles		4.1.3
31b	Accessibilité des aires de loisirs de proximité		4.1.4
Appréciations esthétiques marquées par l'évolution			4.2
27	Perception de la structure paysagère (teneur informative)	Etat (State)	4.2.1
Appréciations marquées par la culture et l'expérience			4.3
25	Particularité du paysage (individualité et référence au passé)	Impacts (Impact)	4.3.1
30	Authenticité		4.3.2
29	Fascination		4.3.3
24	Perception de la beauté du paysage		4.3.4
21a	Perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel		4.3.5
23	Attachement au lieu		4.3.6
Mesures sociales et législatives en faveur de l'évolution du paysage			4.4
6a	Parcs d'importance nationale	Mesures (Response)	4.4.1

### 3.3 Lien entre les indicateurs

Dans l'OPS, tous les indicateurs ont été reliés statistiquement entre eux. L'analyse de ces relations (analyse de corrélation) révèle que les indicateurs mesurant les caractéristiques physiques du paysage et ceux mesurant la perception du paysage se complètent très bien. Ils ne fournissent pas d'information redondante: des liens de causalité étroits (corrélation élevée) s'observent principalement au sein du groupe des indicateurs physiques et au sein de celui des indicateurs de la perception, mais pas entre les deux. Ce résultat favorable pour un programme de suivi ne signifie pas, toutefois, qu'il n'existe aucun rapport intrinsèque entre les caractéristiques physiques et les appréciations données par la population. Ce genre de relations doit toujours être attesté statistiquement. On observe par exemple des corrélations modérément élevées entre la diversité du paysage – les indicateurs «zones sans installations» ou «diversité des formes d'exploitation sur la surface agricole»<sup>6</sup> – et l'indicateur «perception de la structure paysagère». Les résultats démontrent donc clairement qu'un programme de monitoring du paysage doit recenser les deux aspects.

6 Roth et al 2010

Fig. 3.3 > La présence d'infrastructures influence considérablement la perception du paysage



Photos: jahmaica, Fotolia.com; Urs Keller, Ex-Press

## 4 > Qualités du paysage en Suisse

---

Tandis que le rapport d'état de 2010<sup>7</sup> s'intéressait principalement aux caractéristiques paysagères physiques et liées à l'utilisation, celui de 2013 ne traite que quelques-uns de ces aspects. Par exemple, le rapport de 2010 constate, sur la base des indicateurs de forces motrices (Driving forces) – «croissance démographique», «besoins en surface habitable», «trafic motorisé privé», etc. – une croissance continue de l'économie et de la consommation. Même si le nombre d'«installations de transports touristiques» diminue depuis les années 1985, leur capacité continue d'augmenter. L'urbanisation croissante présentée dans le rapport se reflète dans les indicateurs de pressions (Pressure), notamment dans l'«imperméabilisation du sol» qui, de moins de 5 % de la surface totale il y a 25 ans, est passée à 6 %, ou dans le «changement structurel en agriculture», avec une diminution de la surface agricole de 300 km<sup>2</sup> en dix ans. Les indicateurs d'état (State) du paysage attestent une modification constante et rapide de la structure paysagère («morcellement du paysage» et «mitage du paysage»). S'agissant de l'évolution des cours d'eau, on observe un net renversement de tendance depuis le milieu des années 1980: les nouveaux tronçons sont désormais plus nombreux que ceux disparus ou mis sous terre. Le changement structurel en agriculture est visible à la fois dans les indicateurs d'état et d'impacts (Impact): par exemple, les «pâturages d'estivage» ont diminué de 178 km<sup>2</sup> (soit 3,2 %) en trente ans. Malgré ce changement structurel, le «parc immobilier hors des zones à bâtir» représente une part considérable (presque 25 %) des bâtiments existants.

### 4.1 Caractéristiques physiques et appréciations liées à l'utilisation

Le premier groupe d'indicateurs (cf. tab. 3.1) comprend les caractéristiques physiques du paysage et les appréciations liées à l'utilisation. Le présent rapport décrit les indicateurs «émissions lumineuses», «zones sans installations», «proportion de cours d'eau/lacs librement accessibles» et «accessibilité des aires de loisirs de proximité». Tous ces indicateurs mesurent le caractère naturel de ces éléments paysagers ou leur utilisation par la population.

#### 4.1.1 Emissions lumineuses à l'extérieur

La lumière est un élément essentiel du paysage. Outre les sources de lumière naturelles, il existe de multiples éclairages extérieurs, installés tant dans l'intérêt public (pour des raisons de sécurité p. ex.) qu'à des fins privées (aménagement, mise en valeur, publicité). Les émissions lumineuses nocturnes à l'extérieur augmentent dans le monde entier. Elles modifient les conditions nocturnes naturelles et peuvent avoir des effets nuisibles ou incommodants. Ce thème a fortement retenu l'attention du public ces dernières années. C'est pourquoi l'indicateur «émissions lumineuses» (indicateur de pression, n° 14, tab. 2.1 et 3.1) a été développé dans le cadre du programme OPS. Il reproduit l'évolution annuelle des émissions lumineuses depuis 1994.

Les émissions lumineuses à l'extérieur, de plus en plus nombreuses et puissantes, font disparaître l'obscurité nocturne naturelle. Les régions naturellement obscures de vaste étendue se raréfient en Europe. Il en découle une perte des paysages nocturnes naturels. Sur le Plateau suisse, le ciel nocturne est tellement illuminé par l'éclairage artificiel qu'on ne peut plus voir à l'œil nu qu'une petite partie des étoiles potentiellement perceptibles. Ce phénomène entraîne une aliénation des valeurs visuelles naturelles d'un paysage nocturne et limite à long terme la marge de manœuvre architecturale dans le contexte urbanistique, comme l'atteste la norme SIA 491, publiée début 2013, visant à éviter les émissions lumineuses inutiles à l'extérieur. En Suisse, le taux élevé de mitage et le relief accidenté contribuent à la propagation de la lumière artificielle à large échelle.

**Disparition de  
l'obscurité nocturne**

**Fig. 4.1 > Les zones naturellement obscures la nuit deviennent de plus en plus rares**

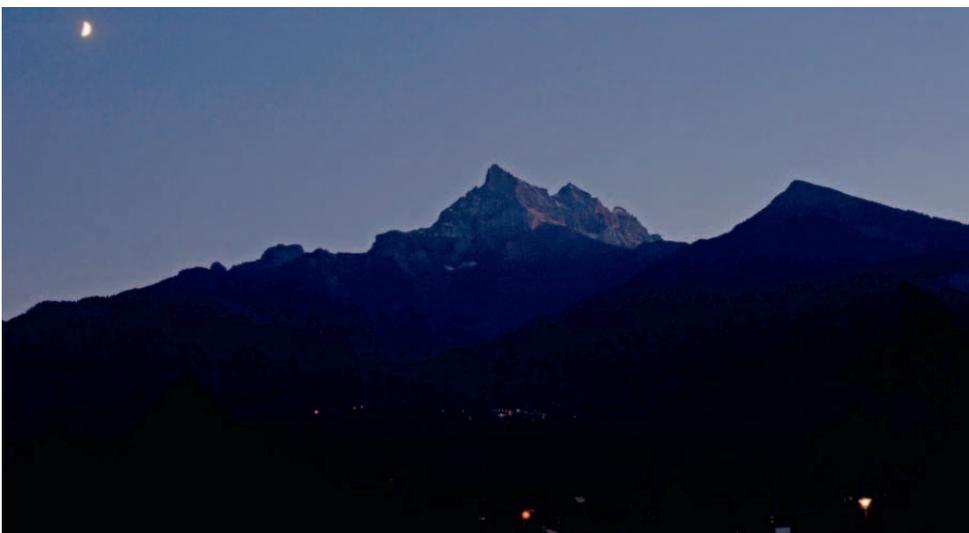


Photo: Priska Ketterer, Lucerne

La lumière artificielle à l'extérieur peut perturber considérablement les milieux naturels des animaux nocturnes. La capacité de survie des espèces craignant la lumière s'en trouve réduite, ce qui augmente leur risque de mortalité. Les zones protégées, par exemple les biotopes d'importance nationale ou les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, mais aussi les biotopes dignes de protection tels que les cours d'eau semi-naturels ou les milieux riches en insectes, doivent être considérés comme particulièrement sensibles. Les émissions lumineuses peuvent morceler le milieu naturel des insectes et réduire leur rayon d'action ou l'offre en nourriture.

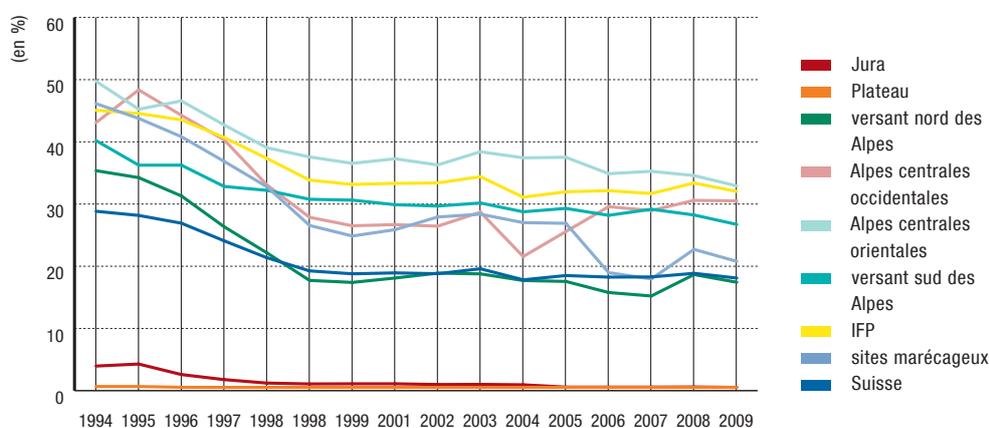
Sous l'effet de la lumière, les animaux nocturnes se réveillent plus tard, ce qui leur laisse moins de temps pour s'alimenter. Comme la lumière artificielle modifie la concurrence entre les espèces et donc les relations prédateur-proie, la composition des espèces peut se modifier ou s'appauvrir. Chez les espèces menacées, il faut s'attendre à une baisse voire à l'extinction des petites populations isolées, en particulier là où les habitats sont morcelés par l'urbanisation, notamment par les installations de transport (cf. rapport d'état de 2010, morcellement).

L'impact de la lumière artificielle sur la faune et la flore est attesté dans de nombreux cas et a fait l'objet de recherches pour certaines espèces ou groupes d'organismes particulièrement sensibles. Par contre, il n'existe jusqu'à ce jour aucune recherche systématique sur les nuisances subies par les espèces, groupes d'organismes ou biocénoses. Il n'est donc pas possible de déduire quelles situations ou intensités lumineuses représentent une menace générale pour la faune et la flore.

**Les milieux naturels  
des animaux nocturnes  
sont affectés**

**Fig. 4.2 > Surface d'obscurité nocturne**

Surface d'obscurité nocturne (valeur 0) entre 1994 et 2009 (moyennée sur les trois dernières années respectives). On constate un recul constant des surfaces à valeur nulle. On ne trouve déjà plus aucun kilomètre carré d'obscurité nocturne sur le Plateau à partir de 1996, ni dans le Jura à partir de 2008.



S'agissant des effets de la lumière artificielle à l'extérieur sur l'être humain, on s'est surtout penché jusqu'à présent sur l'éclaircissement indésirable des locaux. Des études empiriques ont été faites pour évaluer l'intensité à partir de laquelle ces effets deviennent incommodants sur des sujets de recherche.

Depuis quelques années, les chercheurs sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux circonstances dans lesquelles la lumière artificielle peut modifier le rythme de veille et de sommeil de l'individu (effets chronobiologiques), ce qui pourrait avoir des conséquences négatives pour la santé. Or la recherche actuelle se concentre sur les sources lumineuses à l'intérieur. Il conviendra d'analyser si le niveau général d'éclairage nocturne à l'extérieur contribue lui aussi notablement à ces effets chronobiologiques.

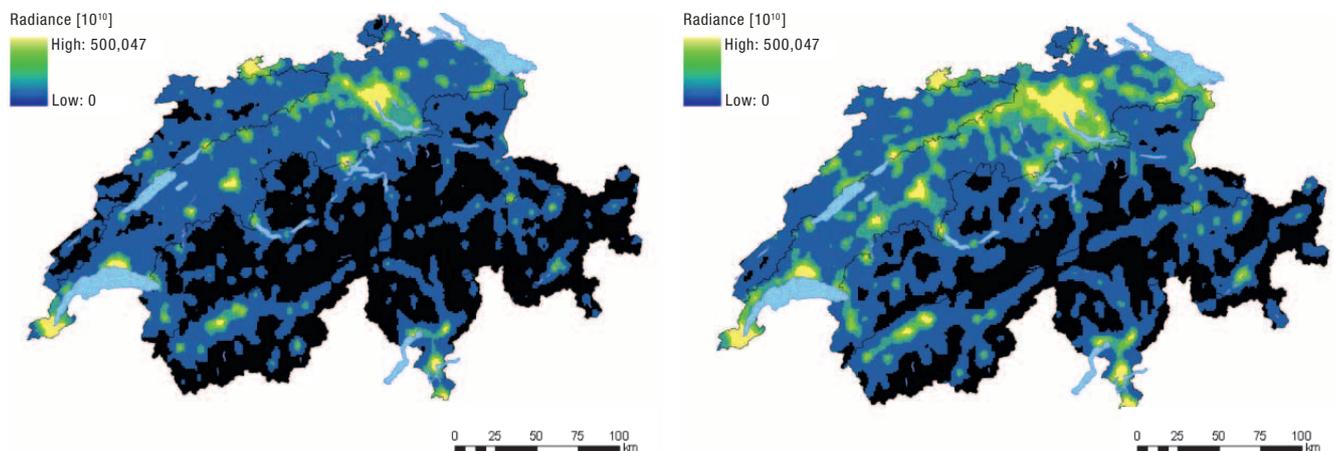
La lumière artificielle à l'extérieur est considérée par la population comme une nouvelle nuisance environnementale qui doit être réduite. Les cantons et communes ont déjà pris des mesures. Selon une enquête menée par l'OFEV en 2010, les cantons souhaitent que la Confédération édicte des prescriptions en vue d'évaluer quelles sont les émissions lumineuses excessives au sens de la loi sur la protection de l'environnement. En février 2013, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer une valeur indicative comme mesure quantitative permettant d'évaluer combien la lumière artificielle émise dans l'environnement est nuisible ou incommodante pour l'être humain.<sup>8</sup>

**Effets nuisibles et incommodants pour l'être humain**

8 Conseil fédéral suisse 2012

**Fig. 4.3 > Emissions lumineuses**

*Emissions lumineuses en Suisse en 1992–1994 (à gauche) et 2007–2009 (à droite) sur la base d'images satellite. Les pixels représentent les valeurs moyennes sur trois ans dans une fenêtre mobile de 90 × 90 secondes d'arc. La carte a été projetée sur le système de coordonnées suisse et convertie en une taille de pixel de 1 km<sup>2</sup>. Les espaces sombres dans les Alpes continuent de diminuer et l'obscurité nocturne a largement disparu dans le Jura par rapport aux années précédentes.*



Images satellite du Defense Meteorological Satellite Program (DMSP) prises avec l'Operational Linescan System (OLS), [www.ngdc.noaa.gov/dmsp](http://www.ngdc.noaa.gov/dmsp)

Le programme OPS examine l'évolution des émissions lumineuses au moyen de l'indicateur «émissions lumineuses». L'intensité de la lumière émise vers le haut – émissions de lampes dirigées directement vers le haut et lumière diffuse – est déterminée à l'aide d'images satellite. Le rapport sur l'état du paysage de 2010 contenait déjà des évaluations pour la période 1994-2004. Le présent document couvre également la période allant jusqu'en 2009.

La proportion de surface obscure la nuit a fortement reculé ces vingt dernières années: en 1994, on observait une obscurité naturelle sur 28 % seulement de la superficie du pays. Ce pourcentage a encore baissé à 18 % en 2009 (fig. 4.2). Les régions où la nuit est la plus noire se situent dans les Alpes. Pendant la même période, les zones obscures entre les agglomérations sont devenues de plus en plus claires (fig. 4.3). De manière générale, les émissions de lumière dirigées vers le haut ont augmenté d'environ 70 % en Suisse entre 1994 et 2009. Les variations annuelles s'expliquent par des imprécisions du satellite et d'autres facteurs perturbateurs. Mais elles n'occultent pas la tendance générale.

**Emissions lumineuses  
entre 1994 et 2009**

#### 4.1.2 Là où les traces humaines sont rares

Pour beaucoup de gens, un «paysage préservé» est la définition même de la nature. Mais en Suisse, il n'existe plus guère d'endroits qui n'aient été transformés d'une manière ou d'une autre par l'être humain. Dans certaines régions, certes, l'influence humaine n'est pas si manifeste. Il s'agit avant tout de lieux ne comportant aucune construction ni installation érigée par l'homme. L'OPS les recense à l'aide de l'indicateur d'état «zones sans installations» (n° 32, tab. 2.1 et 3.1). L'indicateur désigne les régions peu perturbées par des ouvrages. Ces espaces fournissent des prestations cruciales, par exemple en tant que milieu naturel pour les animaux sensibles aux dérangements. Les paysages préservés sont également importants pour l'être humain, qui peut s'y retirer temporairement. Mais les zones sans installations deviennent de plus en plus rares dans notre pays.

**Les zones sans installations se trouvent surtout dans l'espace alpin**

#### Zones sans installations: définition et calcul

*Est considérée comme «zone sans installations» toute zone ne présentant aucun élément paysager artificiel dérangeant (route, grand bâtiment, remontée mécanique, chemin de fer, antenne, pylône, etc.). Les classes suivantes ont été définies:*

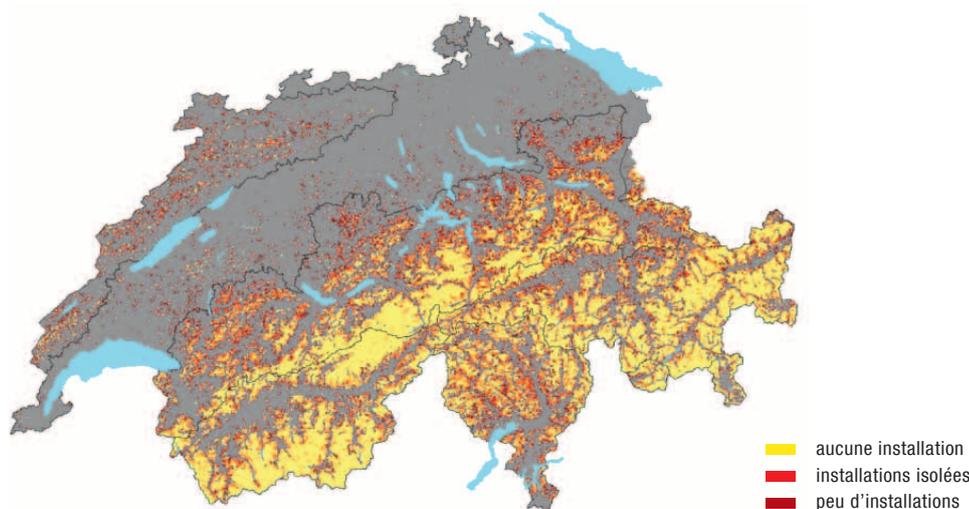
- > aucune installation: pas d'installation sur une surface de référence de 0,5 km × 0,5 km;
- > installations isolées: 0,1 à 5 % d'une surface de référence de 0,5 km × 0,5 km sont recouverts d'installations;
- > peu d'installations: 5,1 à 10 % d'une surface de référence de 0,5 km × 0,5 km sont recouverts d'installations.

Les zones sans aucune installation (cf. encadré page 33) représentent environ 24 % de la superficie de la Suisse. Elles se trouvent en majorité dans les Alpes et ponctuellement sur le Plateau (fig. 4.4 et 4.5). Le Jura compte quelques zones sans installations, mais il s'agit de surfaces isolées ne couvrant que 2 % de la superficie totale de la région. Tandis que dans les Alpes centrales occidentales et orientales ainsi que sur le versant sud des Alpes, les zones sans installations représentent la moitié de la surface environ, le pourcentage n'atteint que 0,23 % sur le Plateau. Seuls quelque 20 % des sites marécageux d'importance nationale ne comportent aucune installation. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les sites marécageux sont généralement bien raccordés aux routes en raison de leur exploitation antérieure. En comparaison, 40 % environ des régions mentionnées dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) sont sans installations.

Les installations recensées dans les zones de la catégorie «peu d'installations» sont, dans 85 % des cas, des pylônes électriques, et dans 10 % des cas des objets isolés tels que tours et antennes émettrices. Les autres installations (bâtiments, téléskis ou routes) ne représentent que 5 % des atteintes.

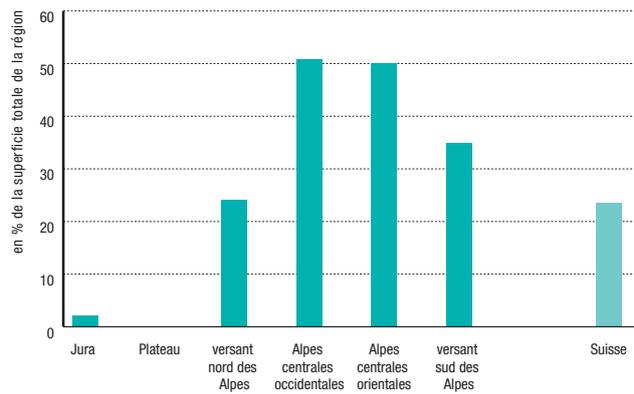
**Fig. 4.4 > Carte des zones sans installations**

*Zones sans installations en Suisse en 2009. Une zone est considérée sans aucune installation s'il n'y a pas d'installation telle que maison, route, etc. sur un carré de 0,5 km x 0,5 km. Les grandes zones d'un seul tenant sans constructions ni installations se trouvent principalement dans les Alpes. Elles ne se rencontrent que ponctuellement sur le Plateau et dans le Jura.*



**Fig. 4.5 > Zones sans installations**

Pourcentage de zones sans installations dans différentes régions de Suisse en 2009. Une zone est considérée sans aucune installation s'il n'y a pas d'installation telle que maison, route, etc. sur un carré de 0,5 km × 0,5 km.

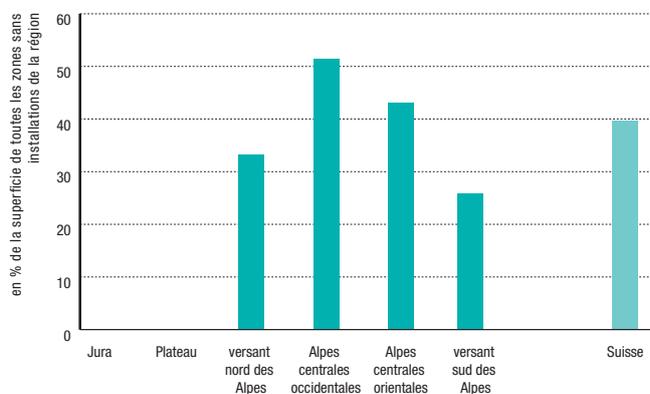


VECTOR25 mis à jour en 2009, swisstopo; recensement des antennes de radiodiffusion et de téléphonie mobile mis à jour en 2009, Office fédéral de la communication

Photo: Peter Wey, Fotolia.com

**Fig. 4.6 > Zones sans installations à la périphérie**

Pourcentage de zones sans installations situées à plus de 15 km de zones habitées, par région. Une zone est considérée sans aucune installation s'il n'y a pas d'installation telle que maison, route, etc. sur un carré de 0,5 km × 0,5 km. Les carrés comptant plus de 100 habitants sont considérés comme habités. Depuis chaque carré «habité», on parcourt une distance de 15 km maximum sur le réseau routier (jusqu'aux routes de 6e catégorie, sans les autoroutes) et on calcule quelles sont les zones sans installations non accessibles de cette façon.



VECTOR25 mis à jour en 2009, swisstopo; recensement des antennes de radiodiffusion et de téléphonie mobile mis à jour en 2009, Office fédéral de la communication; données démographiques, recensement fédéral de la population 2010 agrégé sur 0,5 km × 0,5 km, Office fédéral de la statistique

Photo: Peter Wey, Fotolia.com

---

Les zones sans installations remplissent d'importantes fonctions écologiques. Il est donc capital de les protéger à long terme contre de trop nombreuses influences anthropiques. Une analyse complémentaire s'est intéressée à la distance séparant les zones sans installations des régions habitées<sup>9</sup>. La proportion de zones reculées sans installations (fig. 4.6) varie fortement d'une région à l'autre: dans le Jura, sur le Plateau et dans les sites marécageux, seules quelques rares surfaces sont atteignables dans un rayon de 15 km depuis les zones habitées. Cette proportion atteint 50 % environ dans les Alpes centrales occidentales et dans les objets IFP. Sur l'ensemble de la Suisse, quelque 40 % des surfaces sans installations se trouvent à plus de 15 km des zones habitées et ne présentent donc que peu d'intérêt pour les loisirs de proximité.

---

9 Les carrés (500 × 500 m) comptant plus de 100 habitants sont considérés comme habités.

#### 4.1.3 Importance de l'accessibilité des lacs et des cours d'eau pour la détente

Les lacs et cours d'eau jouent un rôle essentiel dans la fonction récréative d'un paysage; la population les fréquente souvent de façon ciblée. L'OPS en recense l'accessibilité à l'aide de l'indicateur d'état «proportion de cours d'eau/lacs librement accessibles» (n° 31a, tab. 2.1 et 3.1). En Suisse, les rives ont une longueur très variable selon la région biogéographique (fig. 4.7). C'est dans les Alpes qu'elles sont les plus nombreuses, suivies du Plateau et du Jura, ce dernier comptant relativement peu de lacs et cours d'eau.

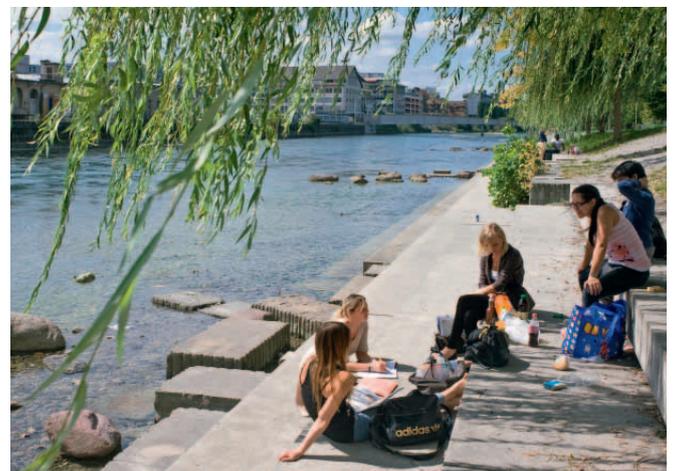
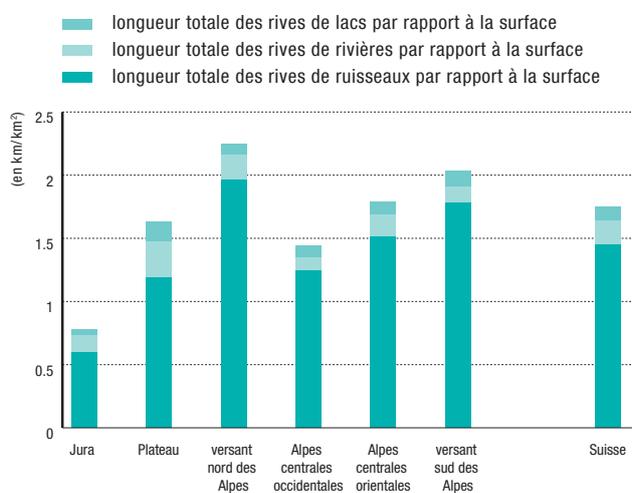
L'accessibilité des lacs et cours d'eau peut être limitée par la déclivité du terrain, des propriétés privées, des installations industrielles ou d'autres facteurs. Cependant, selon un sondage portant sur les loisirs de proximité<sup>10</sup>, les tronçons librement accessibles jouent un rôle important pour la fonction d'une région en tant qu'espace de détente et, par conséquent, pour la qualité de vie. Si, en plus, ils sont écologiquement précieux (cf. indicateur OPS n° 11, «écomorphologie des eaux»), leur valeur paysagère est d'autant plus élevée.

Si la proportion de rives accessibles varie selon les régions (fig. 4.8), elle est partout supérieure à 80 % environ. On observe d'importantes différences en ce qui concerne la proximité des rives accessibles depuis les chemins de randonnée. Sur le Plateau, plus de 30 % des rives librement accessibles se trouvent à 20 m maximum du prochain sentier; cette proportion est nettement plus basse dans les régions alpines.

10 Kienast et al. 2012

**Fig. 4.7 > Longueur relative des rives**

*Longueur relative des rives (en km/km<sup>2</sup>) de ruisseaux, rivières et lacs, par région biogéographique de Suisse*



4.1.4 **Éléments paysagers recherchés pour les loisirs de proximité**

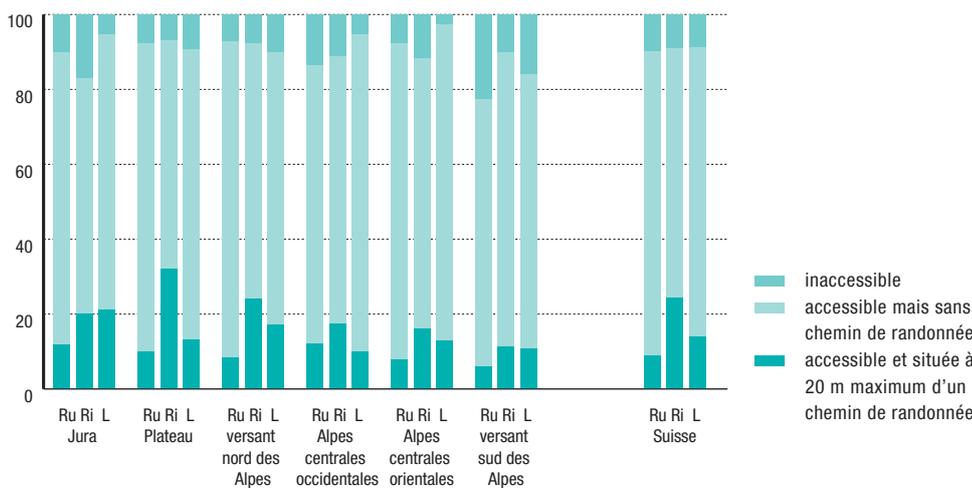
Les aires de loisirs de proximité, une prestation importante du paysage, sont capitales pour la population. Les gens s’y rendent principalement pour se détendre, décompresser et faire l’expérience de la nature.<sup>11</sup>

Dans le cadre d’un programme d’observation du paysage, il est important de savoir s’il y a dans le paysage des zones facilement atteignables dont les éléments paysagers sont attrayants pour les loisirs de proximité. Mais quels sont les éléments importants et où les trouve-t-on en suffisance en Suisse? Il aurait fallu cartographier l’ensemble des espaces de loisirs potentiels du pays pour répondre définitivement à cette question. Comme cela n’était pas possible pour des raisons de coût et de temps, l’OPS utilise, pour l’indicateur d’état «accessibilité des aires de loisirs de proximité» (n° 31b, tab. 2.1 et 3.1), les données issues d’un projet de recherche du WSL au cours duquel quelque 1800 habitants des villes de Frauenfeld, St-Gall, Delémont, Langenthal et Bellinzone ont été interrogés entre 2008 et 2010 sur leurs loisirs de proximité. L’indicateur est de nature exploratoire puisqu’il n’y a pas d’enquête nationale. Les personnes interrogées devaient indiquer sur un plan les lieux où elles se rendent le plus fréquemment (carrés de 1 km<sup>2</sup>; fig. 4.10). Les cartes dûment remplies fournissaient l’occasion unique d’ana-

11 Degenhardt & Buchecker 2012

**Fig. 4.8 > Accessibilité des rives**

Proportion relative de tronçons de rives accessibles et inaccessibles de ruisseaux (Ru), rivières (Ri) et lacs (L) par région biogéographique.



Le programme OPS distingue les degrés d’accessibilité suivants: inaccessible: la rive attenante est trop raide (> 45°) ou se situe en zone à bâtir (sans zones d’utilité publique); accessible mais sans chemin de randonnée; accessible et située à 20 m maximum d’un chemin de randonnée.

Sources: VECTOR25, swisstopo; zones à bâtir harmonisées, ARE

lyser les caractéristiques paysagères des endroits fréquentés. Pour chaque carré du plan, on a déterminé une quarantaine de caractéristiques paysagères, par exemple la distance par rapport au domicile, la topographie, l'utilisation du terrain ou l'offre en chemins de randonnée. Ensuite, on a calculé statistiquement lesquelles de ces caractéristiques expliquaient le mieux le comportement des personnes interrogées. La distance par rapport au domicile arrive largement en tête, suivie de la présence de rives lacustres, de sentiers de randonnée, de chemins modérément raides, de forêt, de rives de cours d'eau, de zones humides, ainsi que de la diversité de l'utilisation du terrain et de la présence de collines. Bon nombre de ces critères d'adéquation ont également été considérés par les personnes interrogées comme éléments paysagers importants.<sup>12</sup> L'existence de ces caractéristiques paysagères explique 50 à 70 % du comportement spatial en matière de loisirs. Le calme et la solitude, de même que des préférences individuelles, sont également des facteurs centraux mais qui ne peuvent guère être recensés dans l'espace.

En comparant les groupes d'âge, on remarque que les jeunes attachent davantage d'importance à la distance par rapport au domicile que les personnes plus âgées<sup>13</sup>, ce qui dépend probablement du temps à disposition. En revanche, les caractéristiques paysagères telles que les chemins de randonnée comptent moins pour les jeunes que pour les personnes plus âgées.

12 Degenhardt & Buchecker 2012

13 Classes d'âge: jeune (18–40 ans); d'âge moyen (41–60 ans); âgé (plus de 61 ans)

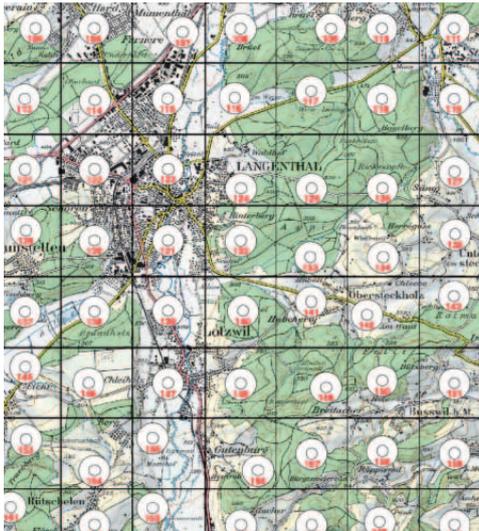
**Fig. 4.9 > Les prestations du paysage pour les loisirs de proximité sont très demandées, surtout dans les agglomérations**



Photo: Priska Ketterer, Lucerne

**Fig. 4.10 > Espaces de loisirs préférés à proximité de Langenthal**

Extrait d'une carte sur laquelle les personnes interrogées ont indiqué leurs espaces de loisirs favoris.



Source: Kienast et al. 2012

Pixmaps©2010 swisstopo (5704 000 000), (JA100118)

**Fig. 4.11 > Exemples modélisés de lieux de séjour selon déclaration des personnes interrogées**

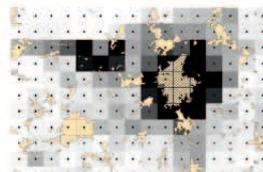
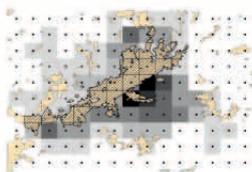
Lieux de séjour déclarés par la population de St-Gall et Langenthal et modélisés sur la base de caractéristiques paysagères. Plus le carré est foncé, plus nombreuses sont les personnes à déclarer y séjourner pour leurs loisirs.

**Lieux de séjour selon déclaration des personnes interrogées**

St-Gall, toutes les personnes interrogées

Langenthal, 18–40 ans

Langenthal, 61–80 ans

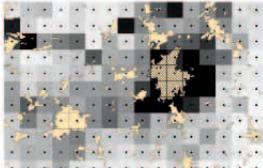
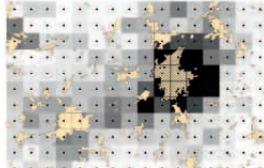
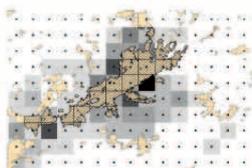


**Lieux de séjour modélisés**

St-Gall, toutes les personnes interrogées

Langenthal, 18–40 ans

Langenthal, 61–80 ans



adj.  $D^2 = 0.54$

adj.  $D^2 = 0.62$

adj.  $D^2 = 0.51$

■ agglomérations  
 ■ agglomérations dans lesquelles a été réalisé le sondage

Source: Kienast et al. 2012

---

La plupart des participants – 98 % – mettent de 5 à 15 minutes pour atteindre l'espace de loisirs depuis la maison. La majorité – 50 à 60 % – s'y rend entre trois et douze fois par mois, à pied; 15 à 20 % y vont à vélo et le reste en transports publics ou en voiture.

Sur la base de la relation modélisée entre les caractéristiques paysagères et le comportement de loisirs déclaré par les participants au sondage, on a estimé l'intensité des loisirs de proximité autour des villes concernées par l'étude (fig. 4.11). Ces résultats donnent de plus amples informations sur l'emplacement des espaces de loisirs privilégiés par rapport aux zones habitées et sur la façon d'y accéder. Le modèle pourrait être généralisé et appliqué à toute la Suisse. Comme il repose sur des éléments paysagers cartographiés du VECTOR25 ou du MTP, il serait possible de l'appliquer à des intervalles réguliers de plusieurs années pour en déduire des indications sur la modification des espaces de loisirs potentiellement attrayants.

## 4.2 Appréciations esthétiques marquées par l'évolution

### 4.2.1 Aspects théoriques

L'indicateur d'état «perception de la structure paysagère» (n° 27, tab. 2.1 et 3.1) recense l'aspect de l'esthétique paysagère marqué par l'évolution<sup>14</sup> et s'inspire de la théorie du traitement de l'information<sup>15</sup>, selon laquelle les paysages sont perçus comme beaux s'ils fournissent des informations pertinentes pour l'existence et l'action humaines dans l'espace. Cela peut être le cas si les paysages couvrent des besoins fondamentaux tels que la nécessité d'explorer et de comprendre: l'être humain aimerait non seulement pouvoir appréhender et explorer les paysages, mais aussi les comprendre et les classer. Ces deux catégories de besoins sont soit directement activées par la perception d'un «aspect caractéristique du paysage», ou peuvent être pressenties (anticipées) par l'individu qui se déplace sur le terrain (cf. tab. 4.1). De la combinaison de ces catégories résultent quatre qualités fondamentales qui confèrent au paysage sa teneur informative: complexité, cohérence, caractère mystérieux et lisibilité. Selon la théorie, les paysages sont donc reposants et attrayants s'ils incitent à l'exploration (complexité et caractère mystérieux) tout en offrant des possibilités d'orientation (cohérence et lisibilité).

L'appréciation de la structure paysagère peut être assez facilement rattachée aux caractéristiques physiques du paysage. La «complexité» décrit la diversité des différents éléments paysagers, c'est-à-dire la richesse visuelle. Les paysages diversifiés stimulent et se laissent contempler. La «cohérence» indique si la diversité des informations donne une image continue et harmonieuse. Les paysages très cohérents peuvent être compris directement grâce à leurs structures et leurs relations simples et précises (modèles ou éléments principaux récurrents).

**Paysages diversifiés**

Contrairement à la «complexité» et à la «cohérence», le «caractère mystérieux» et la «lisibilité» ne se perçoivent pas directement, mais nécessitent un processus de traitement plus poussé (p. ex. déductions et conclusions). Le «caractère mystérieux» indique si l'on peut s'attendre à de nouvelles informations en pénétrant dans un paysage. Il crée donc des attentes et stimule l'imagination. Physiquement parlant, un paysage a un caractère mystérieux si certains de ses éléments sont cachés (par exemple des chemins qui disparaissent derrière une colline). Les paysages à caractère hautement mystérieux ne sont pas facilement accessibles ou ont conservé leur état originel. Si le caractère mystérieux est très marqué, il peut même être perçu négativement, car l'inconnu – une forêt «sombre» par exemple – peut faire peur ou susciter des sentiments d'abandon. En revanche, les nouveaux paysages urbains des agglomérations suisses sont peu mystérieux. Bien qu'ils recèlent de nombreuses informations qui peuvent être redécouvertes, il est facile de s'y orienter et les surprises y sont rares.

**Paysages mystérieux**

14 Bourassa 1991

15 Kaplan & Kaplan 1989

**Tab. 4.1 > Quatre qualités fondamentales du paysage**

*Les concepts centraux de la théorie du traitement de l'information et leur mise en œuvre dans le cadre du programme OPS*

	Exploration	Compréhension
Perçue directement	<p><b>Complexité</b> Exemple d'affirmation: «Dans ma commune, le paysage ... est très diversifié.»</p>	<p><b>Cohérence</b> Exemple d'affirmation: «Dans ma commune, le paysage ... est cohérent.»</p>
Anticipée	<p><b>Caractère mystérieux</b> Exemple d'affirmation: «Dans ma commune, le paysage offre ... beaucoup à découvrir.»</p>	<p><b>Lisibilité</b> Exemple d'affirmation: «Je trouve facilement mes marques dans ce paysage.»</p>

**Fig. 4.12 > Teneur informative du paysage**

*Complexité (en haut à gauche); cohérence (en haut à droite); caractère mystérieux (en bas à gauche); lisibilité (en bas à droite)*



Photos: Priska Ketterer, Lucerne; David Adair, Ex-Press (en haut); Dirk Schmatz, WSL; Happy Alex, Fotolia (en bas)

Enfin, la «lisibilité» décrit dans quelle mesure un individu peut s'orienter dans un paysage. La lisibilité est renforcée par des points de repère et des éléments structurels tels que des grands bâtiments, des croisements, des rivières ou des moraines. Les surfaces lisses et une vue peu obstruée facilitent également la lisibilité, influencée bien entendu aussi par la familiarité de l'individu avec le paysage.

L'orientation dans le paysage

#### 4.2.2 Résultats des sondages menés dans le cadre du programme OPS

Selon les sondages menés dans le cadre du programme OPS, la «perception de la structure paysagère» (fig. 4.14) dans la commune de domicile est plutôt haute, à l'exception du «caractère mystérieux» qui, tant au Tessin que sur le Plateau et dans le Jura, se situe en moyenne tout juste au-dessus de l'appréciation neutre et obtient les valeurs les plus basses au plan national (fig. 4.14). Cela s'explique par le fait que de nombreux participants trouvent effectivement que le paysage a un caractère mystérieux, mais que beaucoup d'autres pensent le contraire. La perception de la structure paysagère dans la commune de domicile est mieux notée par les propriétaires que par les locataires.

Outre l'appréciation de la structure paysagère, les participants au sondage devaient également mentionner l'importance qu'ils attachaient aux qualités fondamentales. Le

**Fig. 4.13 > Paysages urbanisés de Suisse: préalpin, sudalpin, paysage d'agglomération, urbain**



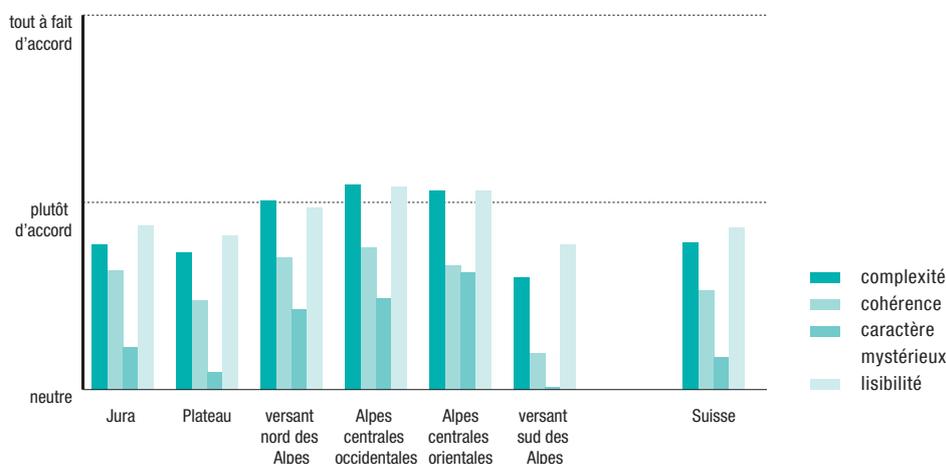
Photos: PNR 54, Priska Ketterer, Lucerne; David Adair, Ex-Press (en haut); Urs Keller, Ex-Press; PNR 54, Priska Ketterer, Lucerne (en bas)

«caractère mystérieux» n'est pas jugé particulièrement important, contrairement à la «complexité» et à la «lisibilité» du paysage. La «cohérence» n'est jugée que moyennement importante.

Le dépouillement en fonction des régions biogéographiques démontre notamment que la «cohérence» et le «caractère mystérieux», surtout, sont moins bien notés dans les régions densément peuplées que dans le reste du pays (fig. 4.14). Dans les zones urbaines, qui se transforment rapidement, la population semble en partie insatisfaite de la qualité de la structure paysagère. Elle déplore manifestement l'absence de cohésion spatiale et parfois aussi de richesse visuelle. Elle est donc à la fois sous-stimulée et surchargée cognitivement, parce qu'elle ne peut plus tirer aucune nouvelle information de l'uniformité des éléments existants ou manque de repères à cause de la structure chaotique. Cela apparaît par exemple dans l'aspect «cohérence», mal noté sur le versant sud des Alpes, où nombre de participants vivent en zone urbaine.

**Fig. 4.14 > Perception de la structure paysagère**

Les valeurs représentent l'approbation ou la désapprobation des affirmations proposées (cf. exemple au tab. 4.1). Une appréciation est neutre si elle n'approuve ni ne désapprouve une affirmation. Les appréciations négatives sont généralement plutôt rares, c'est pourquoi seule la partie positive de l'échelle d'évaluation est représentée.



### 4.3 Appréciations marquées par la culture et l'expérience

Contrairement à l'indicateur «perception de la structure paysagère» (chap. 4.2), les indicateurs esthétiques et autres présentés ci-après sont fortement influencés par le contexte culturel ou par les expériences et les intérêts. L'être humain attribue des significations au paysage sur la base de sa socialisation. C'est pourquoi on ne peut plus définir de manière univoque sur quelles caractéristiques paysagères physiques concrètes reposent ces appréciations.

#### 4.3.1 Particularité du paysage (singularité et référence au passé)

L'indicateur d'impacts (Impact) «particularité d'un paysage» (n° 25, tab. 2.1 et 3.1) repose sur deux types de perceptions: «Un paysage se distingue-t-il d'un autre par sa singularité?» et «Un paysage est-il en mesure d'établir un lien avec le passé?»<sup>16</sup>

##### Particularité du paysage

*La «particularité» d'un paysage indique si un paysage se distingue d'un autre par sa singularité et s'il est en mesure d'établir un lien avec le passé.*

*Le programme OPS a relevé la «particularité du paysage» au moyen des positions et réponses aux affirmations et questions suivantes:*

##### Singularité:

- «Dans ma commune, le paysage est unique en son genre.»
- «Dans ma commune, le paysage a quelque chose de particulier.»
- «Dans ma commune, le paysage apporte une note particulière à la région.»

##### Référence au passé:

- «Dans ma commune, le paysage me fait penser à autrefois.»
- «Dans ma commune, le paysage me rappelle des expériences vécues autrefois.»
- «Je reconnais le passé dans le paysage.»

##### Importance

- «Quelle importance revêt pour vous le paysage dans votre commune? Doit-il avoir quelque chose de particulier?»
- «Quelle importance revêt pour vous le paysage dans votre commune? Doit-il vous faire penser à autrefois?»

16 Par exemple Twigger-Ross & Uzzell 1996

Les paysages particuliers créent une relation émotionnelle, parce que leur singularité dégage une atmosphère qui est en lien avec les expériences de l'observateur. Ces paysages marquent fortement l'observateur et peuvent donc potentiellement attirer les personnes cherchant à se détendre. La particularité d'un paysage apparaît par ailleurs dans les références historiques et culturelles qu'elle suggère. La particularité d'un paysage est notamment pertinente pour différents concepts de protection qui mettent cet aspect au premier plan, tels que l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Les résultats concernant la perception de la particularité sont également précieux pour les agglomérations et les zones urbaines à croissance rapide. Ils permettent de répondre à la question de savoir si les régions périurbaines sont «sans caractère», comme on le leur reproche souvent, ou si la population locale y perçoit aussi quelque chose de spécial.

Selon le sondage mené dans le cadre du programme OPS, les personnes interrogées ont tendance à juger que le paysage de leur commune est, sur le plan national, plutôt particulier. La singularité est légèrement mieux notée que la référence au passé: les participants au sondage estiment que la première est plutôt importante pour la qualité globale d'un paysage, alors que la seconde l'est moins.

**Fig. 4.15 > Des tilleuls isolés marquent le paysage morainique près de Menzingen ZG**



Photo: OFEV

En zone rurale, la particularité du paysage est mieux notée par la population locale qu'ailleurs. La singularité obtient de bien meilleurs résultats dans l'espace alpin que sur le Plateau, dans le Jura ou au Tessin. La perception de la référence au passé est également plus marquée parmi les habitants de l'espace alpin et du Jura que parmi ceux du Plateau et du versant sud des Alpes. En outre, plus le pourcentage de la superficie communale située dans une zone inscrite à l'IFP est élevé, plus la singularité et la référence au passé sont bien notées (fig. 4.16).

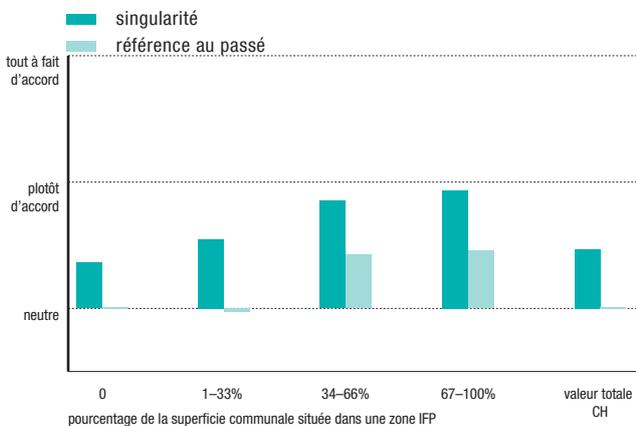
Les paysages particuliers permettent à l'individu de s'identifier à l'espace, ce qui les rend précieux.<sup>17</sup> Comme le démontre la ventilation des résultats par type de commune, la particularité du paysage est surtout jugée élevée par les habitants des zones rurales (fig. 4.17), tandis que la population des communes suburbaines est celle qui perçoit le moins positivement le paysage. On peut supposer que la croissance continue des agglomérations entraînera de grands changements dans l'évaluation de la particularité du paysage.

**La singularité du paysage est appréciée dans les zones rurales**

17 OFEFP 2003

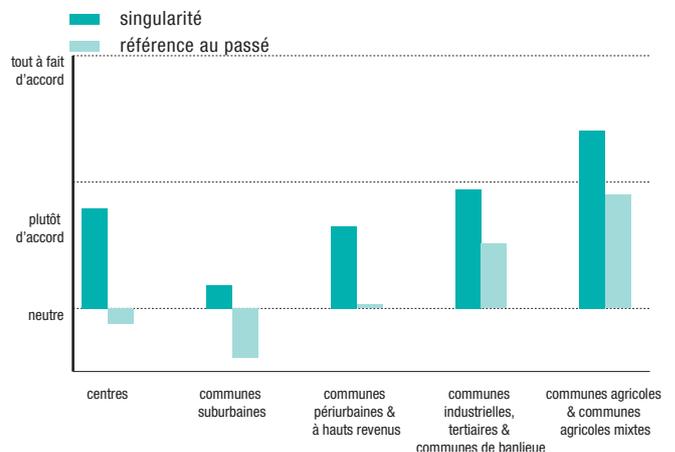
**Fig. 4.16 > Particularité du paysage en fonction du pourcentage de la superficie communale située dans une zone IFP**

*Particularité du paysage (singularité et référence au passé) en fonction du pourcentage de la superficie communale située dans une zone IFP. Les valeurs représentent l'approbation ou la désapprobation des affirmations proposées (cf. encadré p. 46). Une appréciation est neutre si elle n'approuve ni ne désapprouve une affirmation. Les appréciations négatives sont généralement plutôt rares.*



**Fig. 4.17 > Particularité du paysage en fonction du type de commune**

*Les valeurs représentent l'approbation ou la désapprobation des affirmations proposées (cf. encadré p. 46). Une appréciation est neutre si elle n'approuve ni ne désapprouve une affirmation. Les appréciations négatives sont généralement plutôt rares.*



Source: sondage mené dans le cadre du programme OPS en 2011

### 4.3.2 Authenticité du paysage

L'«authenticité» (n° 30, tab. 2.1 et 3.1) est un indicateur d'impacts (Impact). Il décrit comment les éléments du paysage sont évalués sous l'angle de leur véracité ou de leur adéquation au lieu (cf. encadré ci-dessous). Les paysages perçus comme très authentiques reflètent fortement l'identification de la population à sa commune, par des éléments paysagers significatifs (p. ex. pâturages boisés, monuments historiques, cascades) ou des symboles nationaux importants (p. ex. les vignobles du Lavaux ou le Cervin).

#### Authenticité du paysage

*L'«authenticité» décrit comment les éléments du paysage sont évalués sous l'angle de leur véracité ou de leur adéquation à l'endroit.*

*Le programme OPS a relevé l'«authenticité» du paysage au moyen des positions et réponses aux affirmations et questions suivantes:*

- «Dans ma commune, le paysage a l'air authentique.»
- «Dans ma commune, le paysage a l'air vrai.»
- «Les différents éléments du paysage dans ma commune sont à leur place ici.»
- «Les différents éléments du paysage dans ma commune s'intègrent bien ici.»

#### Importance

«Quelle importance revêt pour vous le paysage dans votre commune? Doit-il avoir l'air authentique?»

L'authenticité du paysage de la commune de domicile est jugée plutôt bonne dans l'ensemble, et les participants la considèrent également comme un aspect plutôt important. Elle est bien notée dans l'espace alpin et le Jura, un peu moins bien sur le Plateau et au sud des Alpes, région plutôt urbaine elle aussi (fig. 4.18). Ces différences sont dues à des particularités régionales: l'appréciation de l'authenticité est généralement meilleure dans les communes rurales de montagne. Ainsi, les vallées latérales du Tessin ou du sud des Grisons (p. ex. Val Maggia ou Misox) sont perçues comme étant plus authentiques que les vallées principales.

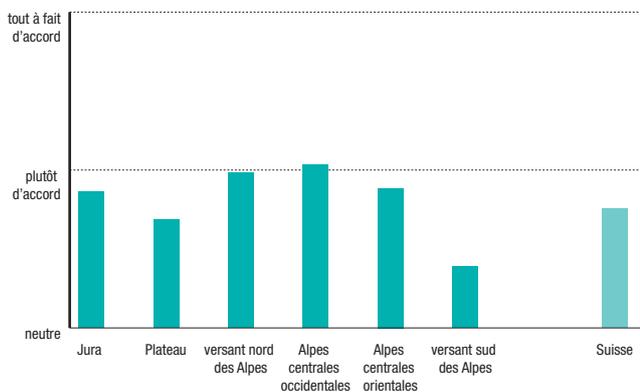
L'authenticité des paysages suisses est donc bien notée en moyenne mais on constate des différences régionales. Pour l'avenir, il est important d'observer comment la modification du milieu bâti se répercute sur la perception de l'authenticité. Il convient de noter qu'en zone rurale, l'authenticité signifie souvent autre chose pour les locaux que pour les touristes<sup>18</sup>: ces derniers ont tendance à considérer les développements économiques entraînant une modification visible du paysage davantage comme une perte d'authenticité que les acteurs économiques régionaux. Les locaux, en revanche, estiment que les modifications intervenant dans le paysage en raison de l'essor économique font partie intégrante de l'authenticité et les jugent donc plus positivement.<sup>19</sup> Par conséquent, pour beaucoup d'entre eux, l'authenticité exprime avant tout l'utilisation économique d'un paysage; la préservation des formes paysagères traditionnelles est secondaire.

18 Kianicka et al. 2006

19 Hunziker et al. 2007

**Fig. 4.18 > Authenticité du paysage**

Les valeurs représentent l'approbation ou la désapprobation des affirmations proposées (cf. encadré p. 49). Une appréciation est neutre si elle n'approuve ni ne désapprouve une affirmation. Les appréciations négatives sont généralement plutôt rares, c'est pourquoi seule la partie positive de l'échelle d'évaluation est représentée.



### 4.3.3 Des paysages qui vous retiennent

L'indicateur «fascination» (n° 29, tab. 2.1 et 3.1) est un indicateur d'impacts (Impact). Il décrit dans quelle mesure un paysage retient l'attention d'une personne. Cela s'exprime par exemple par la nécessité de contempler longuement un paysage. La fascination vient aussi du besoin de séjourner dans un paysage (cf. encadré ci-dessous). Elle contribue donc considérablement à l'attractivité, influence la durée de séjour des individus dans un paysage et constitue un élément de la qualité de la détente. Au plan du contenu, la «fascination» s'apparente fortement à la «perception de la beauté du paysage» mais n'est cependant pas équivalente à la «beauté».

S'agissant de la «fascination», les impacts de l'évolution se recoupent fortement avec les influences culturelles. Les paysages fascinants sont très diversifiés et invitent à l'exploration. Par exemple, beaucoup de gens sont fascinés par des paysages rares et uniques. Toutefois, l'évaluation dépend aussi fortement de l'origine et des expériences de l'observateur. Les paysages avec lesquels ce dernier a un lien personnel sont également fascinants parce qu'ils activent ses souvenirs.

#### Fascination du paysage

*La «fascination» décrit dans quelle mesure un paysage retient l'attention d'une personne.*

*Le programme OPS a relevé la «fascination» au moyen des positions et réponses aux affirmations et questions suivantes:*

«Dans ma commune, le paysage est fascinant.»

«Dans ma commune, le paysage offre beaucoup d'éléments qui attirent mon attention.»

«Dans ma commune, le paysage a des caractéristiques fascinantes.»

«J'aimerais passer plus de temps à contempler la région.»

«Mon attention est attirée par beaucoup de choses intéressantes.»

«Dans ma commune, le paysage offre de nombreux endroits où j'aimerais passer plus de temps.»

Importance:

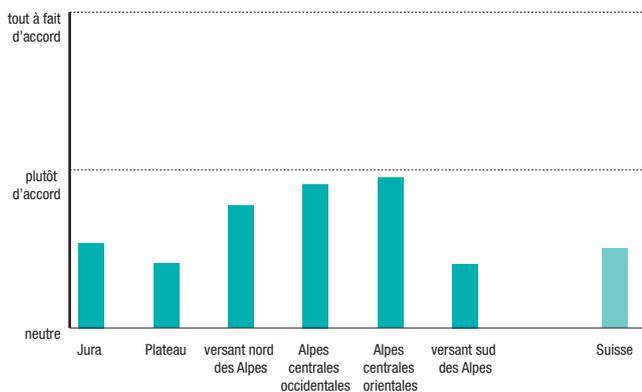
«Quelle importance revêt pour vous le paysage dans votre commune? Doit-il être fascinant?»

Le sondage OPS révèle que les paysages suisses ont tendance à être perçus comme fascinants dans les communes de domicile. Les participants jugent cet indicateur plutôt important.

Les paysages des Alpes septentrionales et centrales fascinent davantage leurs habitants que les paysages du Plateau, du sud des Alpes ou du Jura (fig. 4.19). Ce résultat est notamment dû au caractère rural ou urbain des régions concernées. Le paysage est jugé bien plus fascinant par la population de communes situées en grande partie dans une zone IFP que par les habitants de communes ne se trouvant pas du tout ou que très peu dans une telle zone.

**Fig. 4.19 > Fascination exercée par le paysage**

Les valeurs représentent l'approbation ou la désapprobation des affirmations proposées (cf. encadré p. 51). Une appréciation est neutre si elle n'approuve ni ne désapprouve une affirmation. Les appréciations négatives sont généralement plutôt rares, c'est pourquoi seule la partie positive de l'échelle d'évaluation est représentée.



#### 4.3.4 Perception de la beauté du paysage dans la commune de domicile

Comme les indicateurs esthétiques ne recensent que des sous-aspects de la qualité du paysage, le programme OPS tente également de répondre à la question, plus générale, de savoir comment la population perçoit la beauté du paysage dans sa commune (cf. encadré ci-dessous). La «perception de la beauté du paysage» est un indicateur d'impacts (Impact; n° 24, tab. 2.1 et 3.1) et peut aussi être considérée comme le produit de tous les indicateurs esthétiques présentés jusqu'ici (chap. 4.2 et 4.3). Elle repose sur la «perception de la structure paysagère», sur laquelle viennent se greffer des influences culturelles et des exigences individuelles.

Dans l'ensemble, les participants jugent que le paysage est plutôt beau dans leur commune. Cette appréciation positive est bien plus marquée que pour les indicateurs précédents. Les personnes propriétaires de leur logement évaluent la beauté du paysage dans leur commune plus positivement que les locataires. En revanche, la durée d'habitation ne joue aucun rôle; même les nouveaux arrivants considèrent en moyenne que le paysage de leur commune est plutôt beau.

##### **Beauté du paysage dans la commune de domicile**

*La «perception de la beauté du paysage» décrit dans quelle mesure un paysage plaît dans son ensemble.*

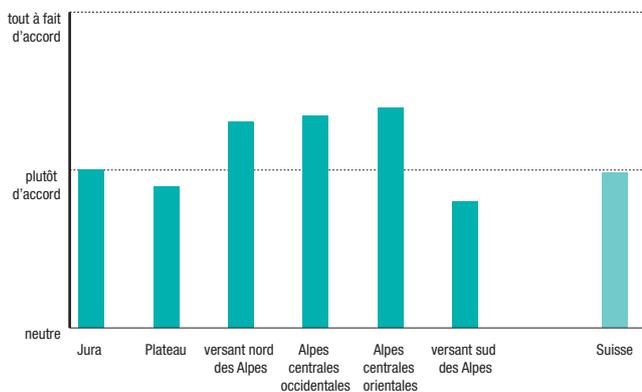
*Le programme OPS a relevé la «perception de la beauté du paysage» au moyen des positions et réponses aux affirmations et questions suivantes:*

- «Dans ma commune, le paysage est très beau.»
- «Dans ma commune, le paysage est très attirant.»
- «Dans ma commune, le paysage me plaît beaucoup.»
- «J'aimerais passer plus de temps à contempler la région.»
- «Dans ma commune, le paysage offre beaucoup de très belles choses.»

Selon le sondage, ce sont les habitants des communes des Alpes centrales qui jugent le paysage le plus beau et ceux des régions fortement urbanisées du Plateau et du Tessin qui le considèrent comme le moins beau. Dans les communes situées en grande partie dans une zone IFP, les habitants perçoivent le paysage comme étant plus beau que dans les autres communes.

**Fig. 4.20 > Perception de la beauté du paysage**

Les valeurs représentent l'approbation ou la désapprobation des affirmations proposées (cf. encadré p. 53). Une appréciation est neutre si elle n'approuve ni ne désapprouve une affirmation. Les appréciations négatives sont généralement plutôt rares, c'est pourquoi seule la partie positive de l'échelle d'évaluation est représentée.



#### 4.3.5 Perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel

La qualité du paysage dans l'environnement résidentiel doit répondre à de multiples exigences. Cela se voit dans l'indicateur «accessibilité des aires de loisirs de proximité» lié à l'utilisation (indicateur d'état n° 31b; chap. 4.1.4) mais aussi dans l'appréciation de la «perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel» (indicateur d'impacts n° 21a, tab. 2.1 et 3.1). Le paysage ne doit pas seulement être beau et délassant. Il doit aussi remplir des fonctions sociales, permettre la pratique d'activités et satisfaire à des exigences individuelles. Les éléments paysagers non naturels (p. ex. structure de l'habitat, objets culturels, infrastructure de loisirs, aménagement des espaces publics) sont donc déterminants. La qualité du paysage dans l'environnement résidentiel influence l'attachement au lieu et constitue un élément crucial de la qualité de vie en général.

La «perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel» est marquée par plusieurs facteurs. Toutes les qualités esthétiques (cohérence, beauté, etc.) sont également capitales pour la qualité du paysage dans les environs de l'habitation (quartier, village). Par ailleurs, d'autres qualités plus fortement liées à l'utilisation sont importantes.

Le programme OPS recense surtout les qualités générales du paysage dans l'environnement résidentiel, qui peuvent être divisées en trois catégories en fonction des besoins des habitants:<sup>20</sup>

1. qualités paysagères favorisant le calme et la détente (satisfaction des besoins de sécurité et d'ordre);
2. qualités paysagères favorisant la diversité (satisfaction des besoins de stimulation cognitive et d'activité);
3. continuité et identité (satisfaction des besoins d'attachement).

Outre ces qualités fondamentales, le programme OPS prend en compte deux autres facteurs plus spécifiques et objectifs:

4. accès aux aires de loisirs de proximité;
5. perturbations (bruit notamment).

La «perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel» a été évaluée en relevant l'approbation et la désapprobation de quatre à sept affirmations (cf. tab. 4.2), ainsi qu'au moyen d'une question générale sur la qualité du paysage dans les environs de l'habitation.

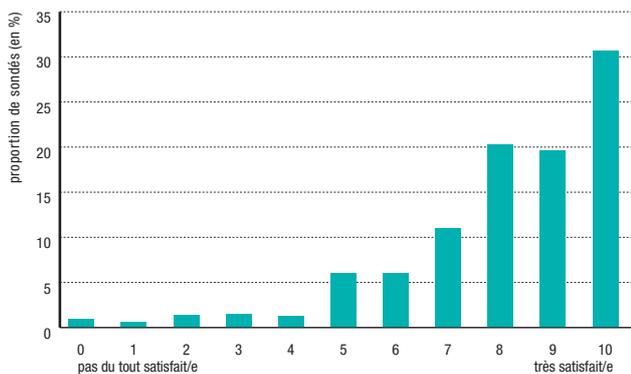
20 Frick et al. 2007; Frick & Buchecker 2008; Hunziker et al. 2010

51 % des participants perçoivent la qualité du paysage dans leur environnement résidentiel comme plutôt satisfaisante (valeurs de 7 à 9 dans la fig. 4.21), alors que 31 % en sont très satisfaits (valeur 10). 13 % ont un avis neutre (valeur de 4 à 6) et 4 % ne sont pas du tout satisfaits (valeur de 0 à 3). Parmi les différentes caractéristiques (cf. tab. 4.2), les mieux notées sont celles du thème générique «tranquillité et détente» déterminé statistiquement (analyse factorielle). Les critères «sphère privée» et «routes bien entretenues et accès facile» (bonnes conditions pour le trafic motorisé individuel) figurent en tête, ce qui signifie que les personnes cherchant le calme aux alentours de leur logement habitent volontiers dans des quartiers bien desservis offrant une sphère privée suffisante. Les résultats de la «continuité et identité» sont très dispersés: les éléments permettant d'établir un lien avec la nature – par exemple des lieux de promenade – sont jugés bien plus importants que ceux qui créent une référence culturelle au passé (p. ex. un centre clairement reconnaissable).

**Le désir de disposer de paysages calmes et délassants**

L'accès aux aires de loisirs de proximité est jugé plutôt bon. L'accès aux prairies et au paysage agricole arrive en tête, suivi de l'accès à la forêt. En moyenne suisse, les parcs urbains et espaces verts sont jugés moins accessibles que les eaux. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a guère d'espaces verts dans les agglomérations de nombreuses zones rurales. Les perturbations citées sont considérées en moyenne comme plutôt non dérangeantes voire pas du tout dérangeantes. C'est le bruit de la route qui gêne le plus et celui de la voie ferrée qui gêne le moins.

**Fig. 4.21 > Satisfaction en relation avec les qualités du paysage dans l'environnement résidentiel**



Source: sondage mené dans le cadre du programme OPS en 2011

Photo: AWEL, Priska Ketterer, Lucerne

**Tab. 4.2 > Evaluation des caractéristiques de l'environnement résidentiel**

*Evaluation de diverses caractéristiques de l'environnement résidentiel par les habitants, classées par domaines statistiquement homogènes pour lesquels un terme générique («thème») a été défini.*

Thème	Caractéristique	Valeur moyenne*
Tranquillité et détente	Routes bien entretenues et accès facile	3,53
	Sphère privée	3,32
	Caractère naturel	3,23
	Bonne offre en transports publics et en correspondances	3,15
	Sécurité du trafic	3,08
	Tranquillité	3,06
	Sécurité face à la criminalité	3,01
Diversité et activation	Possibilités de faire du sport	3,23
	Diversité	2,94
	Possibilités de contacts sociaux en plein air	2,73
	Possibilités de se divertir	2,63
	Places publiques où il fait bon s'attarder	2,52
Continuité et identité	Lieux de promenade tranquilles	3,49
	Beauté du paysage	3,35
	Beauté du site	2,78
	Endroits cédés à la nature	2,70
	Structure claire du lieu	2,63
	Centre clairement reconnaissable	2,59
	Endroits évoquant le passé	2,54
Accès aux aires de loisirs de proximité	Accès au paysage non bâti (prairies, paysage agricole)	3,49**
	Accès à la forêt	3,39**
	Accès aux lacs et étangs, ruisseaux et rivières	2,95**
	Accès aux parcs et espaces verts	2,72**
Absence de perturbations	Pas de bruit de la voie ferrée	4,09***
	Pas d'aspect d'abandon (déchets, mauvais entretien)	3,91***
	Pas de mauvaises odeurs (dues au trafic, à l'industrie)	3,75***
	Pas d'autres bruits (avions, industrie)	3,41***
	Pas de bruit de la route	3,07***

\* Les personnes interrogées devaient répondre dans quelle mesure les alentours de leur habitation comportaient les aspects cités. L'échelle allait de 0 («insuffisant pour moi») à 4 («suffisant pour moi»), à l'exception des questions concernant l'accès aux espaces de loisirs et les perturbations.

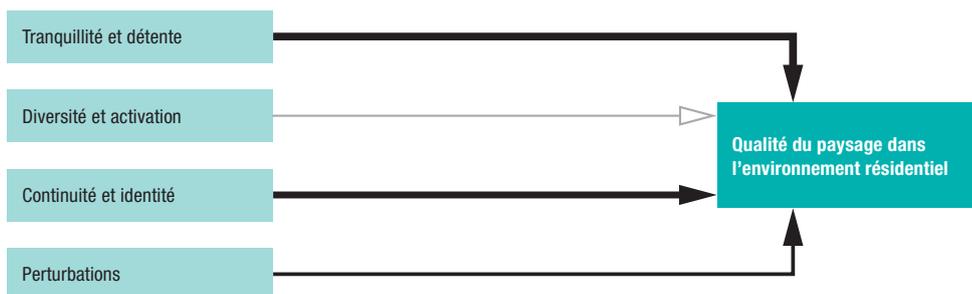
\*\* Affirmation: «Depuis mon habitation, j'ai un accès rapide...»; sur une échelle allant de 0 («pas du tout») à 4 («tout à fait»).

\*\*\* Les personnes interrogées devaient répondre comment elles jugeaient les perturbations qu'elles subissent. L'échelle allait de «inexistantes» à «très dérangeantes». Pour ce tableau, les perturbations ont été formulées de façon négative et les valeurs inversées, si bien que des valeurs élevées sont positives («inexistantes» a la valeur 5, «très dérangeantes» la valeur 0).

Trois de ces facteurs – «tranquillité et détente», «continuité et identité» et «absence de perturbations» – expliquent de façon déterminante la «perception de la qualité du paysage dans l’environnement résidentiel» (cf. fig. 4.22). Les aspects du thème «diversité et activation» (par exemple les possibilités d’avoir des contacts sociaux en plein air ou de faire du sport) sont jugés soit moins importants, soit ils ne sont pas perçus comme un élément de la qualité du paysage dans les environs de l’habitation.

**Fig. 4.22 > Aspects individuels de la perception de la qualité du paysage**

*Influence des différents aspects de la perception de la qualité du paysage dans l’environnement résidentiel sur l’appréciation globale.*



Source: sondage mené dans le cadre du programme OPS en 2011

#### 4.3.6 Attachement des habitants à leur lieu de domicile

L'«attachement au lieu», lui aussi un indicateur d'impacts (Impact; n° 23, tab. 2.1 et 3.1), décrit l'attachement des personnes à leur lieu de domicile. Il concerne des aspects tels que l'appartenance, l'importance du lieu au quotidien ou diverses formes d'attachement affectif.

L'attachement au lieu est crucial pour se sentir bien chez soi. Les personnes attachées à leur lieu de domicile déménagent moins souvent et vont plutôt construire leur existence en cet endroit spécifique. Ce facteur accroît le capital social d'une commune ou d'une région. Les causes de cet attachement sont multiples. Pour beaucoup de gens, les relations sociales sont un aspect important, de même que les qualités paysagères.<sup>21</sup>

##### Attachement au lieu

*L'«attachement au lieu» décrit dans quelle mesure une personne se sent liée à son lieu de domicile.*

*L'«attachement au lieu» a été relevé sur la base de l'approbation ou de la désapprobation des neuf affirmations suivantes, qui concernent les environs immédiats de l'habitation des personnes interrogées. Leurs valeurs ont été moyennées pour donner une valeur globale:*

- «J'ai l'impression d'appartenir à ce lieu.» (+)
- «J'aimerais quitter cet endroit.» (-)
- «J'éprouve des sentiments marqués envers les alentours de mon habitation.» (+)
- «Ce lieu est comme s'il avait été fait pour moi.» (+)
- «Je pourrais tout aussi bien passer mon temps ailleurs.» (-)
- «Une grande partie de ma vie est organisée autour de ce lieu.» (+)
- «J'ai déjà souvent eu envie de déménager.» (-)
- «Je me sens en quelque sorte l'obligé/e de ce lieu.» (+)
- «Si je quittais ce lieu, il me manquerait quelque chose.» (+)

D'une manière générale, l'attachement au lieu est plutôt bien noté. Les propriétaires sont plus attachés au lieu que les locataires. En outre, l'attachement des personnes est d'autant plus grand qu'elles vivent dans la même maison ou dans la région depuis longtemps (cf. fig. 4.23).

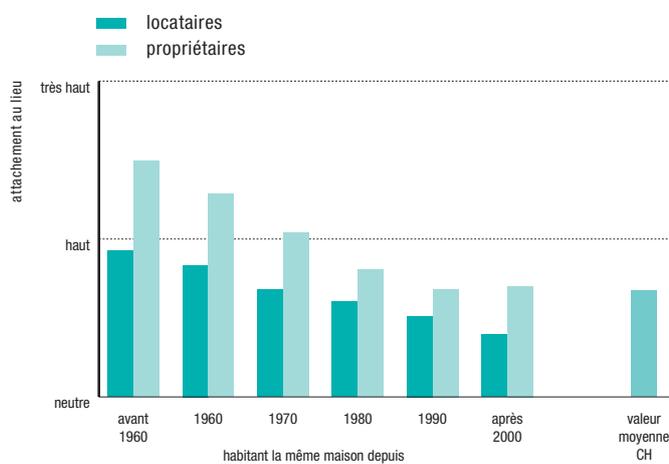
21 Kianicka et al. 2006

Les habitants des communes situées en grande partie dans des paysages d'importance nationale (IFP) sont plus attachés au lieu que ceux des communes dont seule une petite partie se trouve dans un objet IFP. Dans l'espace alpin et en Suisse alémanique, l'attachement au lieu est supérieur à la moyenne.

Le premier relevé effectué dans le cadre du programme OPS confirme donc que l'attachement au lieu ne dépend pas uniquement de facteurs sociaux ou de la situation individuelle – telle que la propriété d'un logement et la durée d'habitation – mais qu'elle est aussi liée à des catégories spatiales laissant supposer des qualités paysagères différentes. L'attachement au lieu est très important pour l'identité d'une personne en général, mais aussi pour le sentiment de bien-être et donc pour la qualité de vie et d'habitat.

**Fig. 4.23 > Attachement au lieu**

*Attachement au lieu de personnes vivant depuis plus ou moins longtemps dans la même maison, selon qu'il s'agisse de propriétaires ou de locataires (les personnes de moins de 25 ans n'ont pas été prises en compte pour affaiblir les effets du libre-choix réduit), et valeur moyenne de tous les participants au sondage. Une évaluation est neutre si elle n'approuve ni ne désapprouve une affirmation. Les appréciations négatives sont généralement plutôt rares, c'est pourquoi seule la partie positive de l'échelle d'évaluation est représentée.*



Source: sondage mené dans le cadre du programme OPS en 2011

Photo: Priska Ketterer, Lucerne

#### 4.4 Mesures sociales et législatives en faveur de l'évolution du paysage

Le programme OPS (tab. 2.1) recense différents indicateurs de mesures (Response). Ces derniers relèvent les actions entreprises par les pouvoirs publics en faveur du développement durable du paysage. Les indicateurs «réserves naturelles et paysagères de la Confédération», «surfaces de compensation écologique», «fonds publics affectés à la protection de la nature et du paysage» et «subventions fédérales liées à un mandat de prestations écologiques» avaient déjà été publiés dans le rapport d'état de 2010. Ils démontrent que les milieux politiques ont réagi par de nombreuses interventions à la modification frappante du paysage: en 1977, ils ont réalisé l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP; 162 objets actuellement, soit 19 % de la superficie du pays). Depuis le début des années 1990, des subventions sont allouées aux «surfaces de compensation écologique». Quelque 1200 km<sup>2</sup> soit 11 % de la surface agricole utile sont concernés aujourd'hui.

Le rapport d'état de 2010 ne traitait pas encore l'indicateur «parcs d'importance nationale». Il est présenté ci-après.

##### 4.4.1 Parcs d'importance nationale

Les bases légales permettant la création de parcs d'importance nationale ont été établies en trois étapes:

- > le Parc national dans le canton des Grisons a été fondé en 1914 déjà. Il dispose de sa propre base légale, la loi fédérale de 1980 sur le Parc national suisse dans le canton des Grisons;
- > le 6 octobre 2006, l'Assemblée fédérale a modifié la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN), créant ainsi la base légale pour promouvoir d'autres parcs d'importance nationale;
- > le 7 novembre 2007, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs), entrée en vigueur le 1er décembre 2007.

Cette nouvelle base légale régit l'octroi d'aides financières globales de la Confédération aux parcs d'importance nationale et l'attribution d'un label protégé. La LPN distingue trois catégories de parcs:

1. Parc national – libre évolution de la nature

Un parc national comprend une zone centrale et une zone périphérique. Dans la zone centrale, la nature peut se déployer librement dans des milieux préservés. Les activités humaines y sont fortement restreintes. La zone périphérique protège la zone centrale de toute influence négative. Elle comprend des villages situés dans un paysage rural d'aspect naturel ainsi que leur région exploitée à des fins touristiques et sylvicoles.

2. Parc naturel régional – diversité naturelle, culturelle et paysagère

Un parc naturel régional peut être créé dans une zone rurale qui se distingue par des paysages variés, une biodiversité riche et des biens culturels uniques, tels que le couvent St-Jean dans le Val Müstair ou les chemins de fer rhétiques dans le Parc Ela, tous deux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ces valeurs doivent être préservées et valorisées, mais aussi utilisées pour le développement durable de la région. Les réserves de biosphère de l'UNESCO (comme celle de l'Entlebuch p. ex.) remplissent, en plus des exigences nationales auxquelles doivent satisfaire les parcs naturels régionaux, les critères internationaux de l'UNESCO.

**Fig. 4.24 > Le parc paysager du Binntal (VS) fascine par sa diversité écologique et sa richesse culturelle.**



Photo: Andreas Weissen

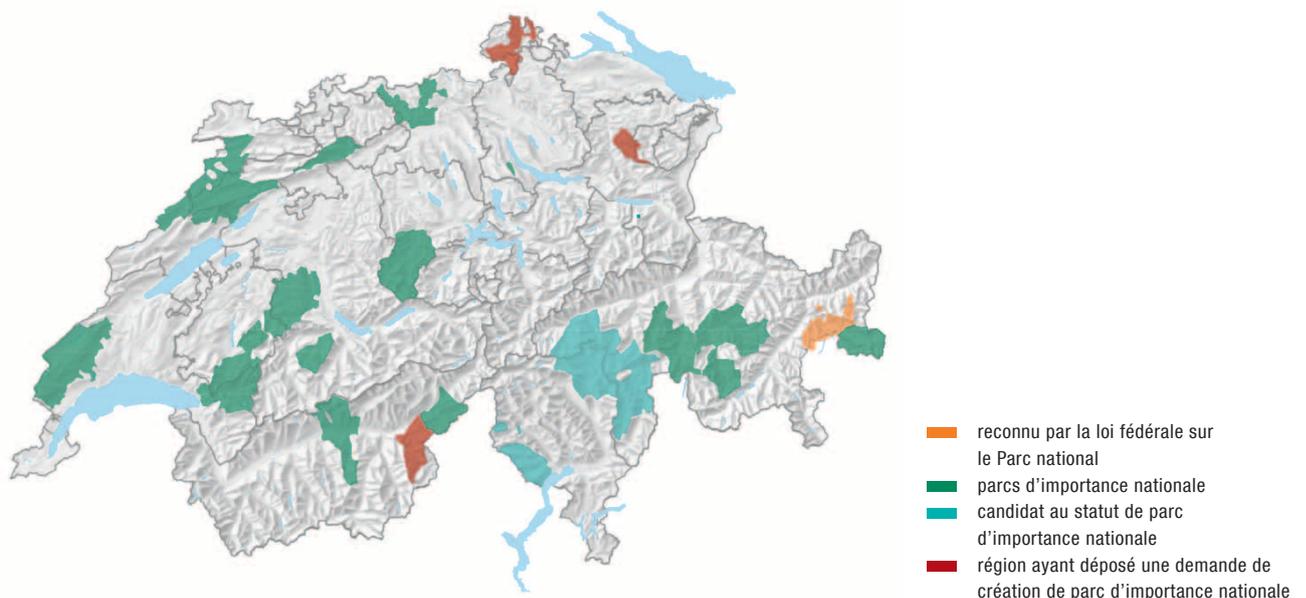
### 3. Parc naturel périurbain – qualité de vie pour la population urbaine

Un parc naturel périurbain est situé à 20 km maximum du centre d'une agglomération et est aisément accessible en transports publics. La zone centrale est constituée d'un milieu naturel préservé pour la faune et la flore indigènes. La zone de transition sert de tampon. Elle offre diverses possibilités de formation, de découverte et de détente. Ce faisant, elle contribue grandement à améliorer la qualité de vie de la population urbaine.

Les cantons et régions sont nombreux à envisager ou à appliquer ce nouvel instrument de promotion. En plus du Parc national suisse existant, quatorze parcs naturels régionaux et un parc naturel périurbain sont déjà exploités. Deux autres parcs nationaux sont en cours de création et trois régions ont déposé une demande de création de parc naturel régional régional au début 2013 (fig. 4.25).

Les parcs couvrent aujourd'hui près de 15 % de la superficie du pays au total. Ils se répartissent sur douze cantons et 249 communes. En 2012, quelque 4 % de la population suisse (306 173 personnes) vivaient dans le périmètre d'un parc.

Fig. 4.25 > Parcs d'importance nationale (état en juillet 2013)



---

## 5 > Perspectives et suite de la procédure

---

La phase de mise sur pied du programme OPS s'est terminée durant le premier semestre 2013. Sur les 39 indicateurs initialement planifiés, cinq ont été soit abandonnés en raison du manque de données disponibles ou de difficultés méthodologiques, soit ils n'ont pas été publiés pour cause d'imprécisions dans l'interprétation. 34 indicateurs se sont révélés pertinents et leur relevé techniquement réalisable. Le rapport d'état de 2010 et le présent document exposent les résultats de 28 indicateurs au total. Pour des raisons techniques, la publication des résultats des six indicateurs encore manquants ne sera possible que dans le cadre du futur rapport sur le paysage, probablement en 2015.

Parmi ces 34 indicateurs pertinents et dont le relevé est techniquement réalisable, 22 recensent les caractéristiques paysagères physiques et liées à l'utilisation, sept les appréciations du paysage par la population et cinq les mesures sociales et législatives en faveur du paysage.

La prochaine phase du programme OPS visera en priorité à compléter ponctuellement la série d'indicateurs existants et à mettre en relation les aspects physiques et sociaux. Il est prévu par exemple de compléter le programme par les thèmes «Energie et paysage» et «Santé et paysage» ainsi que par des indicateurs plus précis sur les «parcs d'importance nationale». En outre, il conviendra de clarifier, conjointement avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), s'il faut développer de nouveaux indicateurs pour évaluer les contributions à la qualité du paysage.

Le programme OPS est désormais intégré dans le rapport sur l'environnement de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Un relevé de l'état du paysage suisse devrait être effectué tous les six ans à l'avenir. Le prochain aura probablement lieu en 2015.

## > Bibliographie

---

- Backhaus N. & Stremlow M. 2010: Handlungsraum Landschaft – Wege zur Förderung transdisziplinärer Zusammenarbeit, in: *Natur und Landschaft*, Nr. 8, 345–349.
- Bauer N. 2005: Für und wider Wildnis – Soziale Dimensionen einer aktuellen gesellschaftlichen Debatte, Zürich, Bristol-Stiftung, Haupt, Bern, Stuttgart, Wien.
- Conseil de l'Europe 2000: Convention européenne du paysage.
- Conseil fédéral suisse 2012: Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et l'être humain: rapport du 29 novembre 2012 donnant suite au postulat Moser 09.3285.
- Bourassa S.C. 1991: *The aesthetics of landscape*, Belhaven, London/New York.
- Degenhardt B. & Buchecker M. 2012: Exploring Everyday Self-Regulation in Nearby Nature: Determinants, Patterns, and a Framework of Nearby Outdoor Recreation Behavior, in: *Leisure Sciences*, Vol. 34, No. 5, 450–469.
- Degenhardt B., Kienast F., Buchecker M. 2010: Einflussfaktoren des Naherholungsverhaltens im periurbanen Raum, in: *Journal forestier suisse*, vol. 161, n° 3, 75–80.
- Frick J. & Buchecker M., 2008: Landschaftsbezogene Aspekte der Lebensqualität im periurbanen Raum, in: Buchecker M., Frick J. & Tobias S. (Hrsg.): *Gesellschaftliche Ansprüche an den Lebens- und Erholungsraum: Eine praxisorientierte Synthese der Erkenntnisse aus zwei Forschungsprogrammen*, Eidg. Forschungsanstalt WSL, Birmensdorf, 13–16.
- Frick J., Degenhardt B., Buchecker M. 2007: Predicting local residents' use of nearby outdoor recreation areas through quality perceptions and recreational expectations. *Forest, Snow and Landscape Research*, Vol. 81, No. 1/2, 31–41.
- Hunziker M., Buchecker M., Hartig, T. 2007: Space and Place – Two aspects of the human-landscape relationship, in: Kienast F., Wildi O. & Ghosh S. (eds.): *A Changing World. Challenges for Landscape Research*, 47–62, Springer, Dordrecht.
- Hunziker M., Gehring K., Kianicka S., Buchecker M. 2007: Wer will welche Landschaft?, in: *Tec21*, Nr. 45, 18–22.
- Hunziker M., Home R., Frick J. 2010: La qualité du paysage – Le point de vue de l'humain, in: *Anthos*, n° 4, 35–37.
- Hunziker M., von Lindern E., Bauer N., Frick J. 2012: Das Verhältnis der Schweizer Bevölkerung zum Wald. Waldmonitoring soziokulturell (WaMos 2), Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf.
- Irrgartinger C., Degenhardt B., Buchecker M. 2010: Naherholungsverhalten und -ansprüche in Schweizer Agglomerationen. Ergebnisse einer Befragung der St. Galler Bevölkerung 2009. Publié en décembre 2010, disponible sur Internet: <http://www.wsl.ch/publikationen/pdf/10800.pdf>, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf, 55 p.
- Kaplan R. & Kaplan S. 1989: *The experience of nature. A psychological perspective*, University Press, Cambridge.
- Kianicka S., Buchecker M., Hunziker M., Müller-Böker U. 2006: Locals' and tourists' sense of place, in: *Mountain Research and Development*, Vol. 26, No. 1, 55–63.
- Kienast F., Degenhardt B., Weilenmann B., Wäger Y., Buchecker M. 2012: GIS-assisted mapping of landscape suitability for nearby recreation, in: *Landscape and Urban Planning*, Vol. 105, 385–399.
- OFEFP 2003: *Paysage 2020. Analyse et tendances*, Office fédéral de l'environnement, Berne, 152 p.
- OFEV 2011: *Stratégie paysage de l'OFEV*, Office fédéral de l'environnement, Berne, 25 p.
- Roth U., Schwick C., Spichtig F. 2010: *L'état du paysage en Suisse, Rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS)*, Etat de l'environnement n° 1010, Office fédéral de l'environnement, Berne, 64 S.
- Tuan Y.F. 1977: *Space and place*, Arnold, London.
- Twigger-Ross C. & Uzzell D.L. 1996: Place and identity processes, in: *Journal of Environmental Psychology*, Vol. 16, 205–220.

---

## > Annexe

---

### **Questionnaire envoyé pour le sondage mené dans le cadre du programme OPS en 2011**

#### **La qualité du paysage en Suisse**

Un sondage de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

---

## A. Votre appréciation du paysage dans votre commune

Pour nous permettre de répartir correctement vos réponses, nous vous prions d'indiquer votre numéro postal d'acheminement (c.-à-d. celui auquel cette lettre a été adressée):

Numéro postal d'acheminement de votre habitation: .....

Est-ce que la lettre a été adressée à votre résidence principale ou à une résidence secondaire / appartement de vacances?

... Résidence principale

... Résidence secondaire / appartement de vacances

Depuis quand habitez-vous dans cet appartement / cette maison?

Depuis l'année .....

Depuis quand habitez-vous dans cette région?

Depuis l'année .....

---

### **Veillez d'abord lire cette brève introduction:**

Les questions suivantes se rapportent toutes à l'adresse que vous avez indiquée ci-dessus. Ce questionnaire comprend plusieurs parties: la première porte sur *le paysage dans l'ensemble de votre commune de domicile* (appelée «commune» ci-après) *et la suite concerne les environs plus proches de votre habitation.*

Nous vous prions d'évaluer d'abord *l'ensemble du territoire de votre commune*, c'est-à-dire non seulement les forêts, les montagnes, les prairies et les rivières, mais aussi les zones d'habitation, les zones industrielles, toutes les installations publiques, les routes ainsi que les personnes, les animaux et les véhicules que vous y rencontrez. Si vous ne connaissez pas exactement les limites de votre commune, vous pouvez estimer la zone qu'elle couvre.

---

Indiquez dans quelle mesure les affirmations suivantes correspondent à votre opinion personnelle.

Dans ma commune, le paysage ...	pas du tout			tout à fait	
> <i>est très diversifié.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>a un aspect homogène.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>me fait penser à autrefois.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>a quelque chose de particulier.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>paraît mystérieux.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>se laisse découvrir facilement.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>est fascinant.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>a l'air authentique.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>est très beau.</i>	<input type="checkbox"/>				

Indiquez dans quelle mesure les affirmations suivantes correspondent à ce que vous pensez du paysage dans votre commune.

Dans ma commune, le paysage offre ...	pas du tout			tout à fait	
> <i>beaucoup à découvrir.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>beaucoup d'éléments qui attirent mon attention.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>de nombreux endroits où j'aimerais passer plus de temps.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>des points de repère qui aident à s'orienter.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>beaucoup de très belles choses.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>beaucoup d'endroits à explorer.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>beaucoup de diversité.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>de nombreuses particularités qui m'étonnent.</i>	<input type="checkbox"/>				

Indiquez dans quelle mesure les affirmations suivantes correspondent à ce que vous pensez du paysage dans votre commune.

Dans ma commune, le paysage ...	pas du tout			tout à fait	
> <i>est varié.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>est très attirant.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>a l'air vrai.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>apporte une note particulière à la région.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>est cohérent.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>est multiple.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>a des caractéristiques fascinantes.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>est unique en son genre.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>me plaît beaucoup.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>me rappelle des expériences vécues autrefois.</i>	<input type="checkbox"/>				

Indiquez dans quelle mesure les affirmations suivantes correspondent à ce que vous pensez du paysage dans votre commune.

	pas du tout			tout à fait	
> <i>Je trouve facilement mes marques dans ce paysage.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>Je reconnais le passé dans le paysage.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>J'aimerais bien passer plus de temps à contempler la région.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>Il est facile de voir comment les environs sont structurés.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>Mon attention est attirée par beaucoup de choses intéressantes.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>J'aimerais pouvoir mieux connaître ce paysage.</i>	<input type="checkbox"/>				
> <i>Je pourrais facilement dessiner une carte des environs par cœur.</i>	<input type="checkbox"/>				



## B. Le paysage aux alentours de votre habitation

La partie suivante de ce questionnaire concerne *les environs proches de votre habitation*. Nous vous prions de porter votre jugement sur les *alentours* de l'immeuble ou de la parcelle où vous séjournez fréquemment.

Etes-vous satisfait/e, dans l'ensemble, ...	pas du tout satisfait/e				moyennement satisfait/e				très satisfait/e		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
> de la vie en général dans ce lieu?	<input type="checkbox"/>										
> de votre appartement / maison?	<input type="checkbox"/>										
> du paysage aux alentours de votre habitation?	<input type="checkbox"/>										

Dans quelle mesure les affirmations suivantes sur les alentours de votre habitation correspondent-elles à votre opinion personnelle?

	pas du tout				tout à fait
> J'ai l'impression d'appartenir à ce lieu.	<input type="checkbox"/>				
> J'aimerais quitter cet endroit.	<input type="checkbox"/>				
> J'éprouve des sentiments marqués envers les alentours de mon habitation.	<input type="checkbox"/>				
> Ce lieu est comme s'il avait été fait pour moi.	<input type="checkbox"/>				
> Je pourrais tout aussi bien passer mon temps ailleurs.	<input type="checkbox"/>				
> Une grande partie de ma vie est organisée autour de ce lieu.	<input type="checkbox"/>				
> J'ai déjà souvent eu envie de déménager.	<input type="checkbox"/>				
> Je me sens en quelque sorte l'obligé/e de ce lieu.	<input type="checkbox"/>				
> Si je quittais ce lieu, il me manquerait quelque chose.	<input type="checkbox"/>				

Comment jugez-vous les perturbations que vous subissez aux alentours votre habitation?

	très dérangeantes		pas du tout dérangeantes		inexistantes
> <i>Bruit de la route</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> <i>Bruit de la voie ferrée</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> <i>Autres bruits (avions, industrie)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> <i>Mauvaises odeurs (dues au trafic, à l'industrie, etc.)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> <i>Aspect d'abandon (déchets, mauvais entretien)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Indiquez dans quelle mesure vous adhérez aux affirmations suivantes.

Depuis mon habitation, j'ai un accès rapide ...	pas du tout		tout à fait	
> <i>au paysage non bâti (prairies, paysage agricole).</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> <i>aux parcs et espaces verts.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> <i>à la forêt.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> <i>aux lacs et étangs, ruisseaux et rivières.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans quelle mesure les alentours de votre habitation comportent-ils les aspects suivants?	insuffisant pour moi		suffisant pour moi	
> Routes bien entretenues et accès facile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Bonne offre en transports publics et en correspondances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Possibilités de faire du sport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Possibilités de se divertir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Sécurité face à la criminalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Sécurité du trafic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Tranquillité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Caractère naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Sphère privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Diversité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Lieux de promenades tranquilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Places publiques où il fait bon s'attarder	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Possibilités de contacts sociaux en plein air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Beauté du paysage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Bâtiments attrayants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Beauté du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Centre clairement reconnaissable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Structure claire du lieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Limites claires entre zones d'habitation et paysage non bâti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Endroits évoquant le passé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Endroits cédés à la nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Parcs et espaces verts attrayants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Autres endroits attrayants assimilables à des espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### C. Votre personne et votre logement

Merci de nous fournir quelques indications concernant votre personne et vos conditions de logement. Il va de soi que vos données seront traitées confidentiellement afin qu'il soit impossible d'en tirer des déductions se rapportant à votre personne.

Vous êtes:

- > *une femme*
- > *un homme*

Votre année de naissance: .....

Etes-vous membre d'une association  
environnementale ou de protection de la nature?

- > *oui*
- > *non*

Où avez-vous grandi?

*(plusieurs réponses possibles)*

- > *En ville*
- > *Dans une commune suburbaine*
- > *Dans une commune à la campagne*

Quel est votre diplôme d'enseignement le plus élevé?

- > *Ecole primaire, cycle d'orientation,  
école secondaire, de district*
- > *Apprentissage / école professionnelle à plein temps*
- > *Collège / gymnase / école normale*
- > *Formation spécialisée ou professionnelle  
d'un degré supérieur*
- > *Haute école / université*

Habitez-vous dans un appartement ou dans  
une maison individuelle?

J'habite ...

*... dans un appartement:*

- > *au rez-de-chaussée*
- > *au 1er ou 2e étage*
- > *au 3e étage ou plus haut*

*... dans une maison:*

- > *maison en rangée ou jumelée*
- > *maison individuelle*

Régime de propriété:

- > *J'habite en location.*
- > *Je suis / nous sommes propriétaire/s.*

Votre logement dispose-t-il ...

... *d'un balcon / une terrasse?*

- > *oui*
- > *non*

... *d'un jardin / coin de jardin?*

- > *oui*
- > *non*

La vue depuis votre logement est ...

- > *illimitée.*
- > *quelque peu limitée.*
- > *très limitée.*

Désirez-vous formuler des remarques?

*Nous vous remercions d'avoir pris la peine de nous répondre.*